

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(31)

Présidence : M. Marc Bugnon

Présents : 66 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Gilles Bourgarel
Mme Marie-Christine Dorand
M. Jérôme Hayoz
Mme Eva Heimgärtner
M. Marc-David Henninger
M. Pierre Kilchenmann
M. Pierre Marchioni
M. Mario Parpan
Mme Lauraine Peisl
M. Stanislas Rück
M. Suleyman Sinaci
M. Klaus Uhr

Absents : M. Guy-Noël Jelk
Mme Christine Müller

Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Cécile Thiémard

Assiste à la séance :

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 29 septembre 2014

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale et les représentants de la presse. Il ouvre la séance qui aura pour principal objet le projet de modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

"Je constate que la convocation du 8 septembre 2014, contenant l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Modification de l'ordre du jour

A propos de l'ordre du jour justement, deux modifications sont requises par le Conseil communal. Je passe la parole au Syndic pour confirmer cette requête et éventuellement la motiver."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, prend la parole en ces termes:

"Deux éléments qui figurent à l'ordre du jour et qui nécessitent un report, souhaité par le Conseil communal, sont soumis à votre approbation. Le premier concerne le rapport final au sujet de la proposition n° i de M. R. Casazza et consorts au sujet du prolongement d'un congé de paternité pour les employés de la Commune. Il y a eu toute une série de réflexions qui a abouti au fait que, pour avoir une réponse qui soit la plus complète et la plus pertinente possible, les délais ne pouvaient être tenus pour présenter une réponse définitive ce soir, raison pour laquelle il vous est proposé de reporter cet élément à la prochaine séance.

Le second objet concerne le point 10 de l'ordre du jour, soit le postulat n° 102 de Mme B. Acklin Zimmermann et de M. J.-P. Wolhauer, qui n'a pas malheureusement pu être préparé dans les temps et qui sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance, raison pour laquelle nous vous en demandons également le report, en nous excusant au nom de l'Administration de ne pas l'avoir fait, afin de produire une réponse qui soit la plus complète et la plus pertinente possible.

Avec encore toutes nos excuses, nous vous demandons de reporter ces points à la prochaine séance."

Le Président poursuit:

"Du point de vue procédural, vous le savez, comme le Conseil général a été formellement saisi par l'ordre du jour du 8 septembre 2014, nous ne pouvons pas simplement prendre acte de ces retraits mais nous devons formellement voter sur ces demandes de retraits en application de l'article 38 de notre règlement et nous devons le faire séparément pour les deux objets."

Discussion générale sur la proposition de retrait du point n° 6 de l'ordre du jour

M. Raphaël Casazza (PLR) prend la parole en ces termes:

"Tout d'abord j'aurais trois questions concernant cette proposition:

1. *Le rapport sera-t-il traité lors des séances des 3 et 4 novembre 2014? Si tel n'est pas le cas, quand?*

Séance du 29 septembre 2014

Ordre du jour (suite)

2. *Pouvez-vous me confirmer s'il vous plaît que ma proposition reste qualifiée en tant que proposition, non pas en tant que postulat?*
3. *Même si cela n'ait pas été spécifié explicitement dans ma proposition, cette dernière vise l'article 65, alinéa 2 c) (naissance ou adoption d'un enfant: 3 jours de congé) du règlement du personnel du 10 mars 1998 du Conseil général. Pour rappel, mon postulat demandait le prolongement, respectivement l'allongement, comme Mme N. Defferrard Crausaz me l'avait fait justement remarquer en séance, de 3 à 10 jours du congé paternité. Pouvez-vous, s'il vous plaît, me confirmer que le rapport du Conseil communal se basera bel et bien sur l'article 65, alinéa 2 c) du règlement précité? Et je prends acte du report de ce rapport."*

Le Président précise qu'il ne s'agit pas d'en prendre acte mais de voter sur la demande de report.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, renvoie à sa précédente intervention:

" J'ai annoncé tout à l'heure qu'il s'agissait d'un report pour la prochaine séance, reste à savoir si la prochaine séance a bel et bien lieu au mois de novembre; c'est encore une affaire qui dépend du Bureau. En ce qui concerne les questions de fond que vous avez posées, les discussions sont en cours, parce qu'il y avait une petite confusion entre la qualification de proposition et celle de postulat, dans la mesure où les interventions que vous faisiez tendaient à la modification des dispositions d'application qui ne figurent pas dans le règlement mais qui figurent dans les dispositions d'application, qui dépendent, elles, du Conseil communal. Vous dites 'non' avec la tête mais j'aimerais avoir le temps de développer tous les arguments, raison pour laquelle je vous demande d'accepter le report de la discussion sur cette proposition à la prochaine séance. Sans vouloir entrer en matière sur le fond, il est effectivement un peu plus compliqué qu'on ne l'avait imaginé, parce qu'il y a des notions qui peuvent se combiner entre congé de paternité et congé parental, raison pour laquelle nous vous demandons un peu de patience pour traiter d'une manière complète ce dossier."

Le Bureau s'est réuni avant la présente séance et a préavisé favorablement par 7 voix, sans opposition mais une abstention, le retrait de cet objet de l'ordre du jour.

Vote

La proposition de retrait du point 6 de l'ordre du jour est acceptée à une majorité évidente.

Discussion générale sur la proposition de retrait du point n° 10 de l'ordre du jour

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos suivants:

"Nous sommes d'accord avec le report de ce rapport final à la prochaine séance."

Séance du 29 septembre 2014

Ordre du jour (suite)

Le Bureau s'est réuni avant la présente séance et a pré-avisé favorablement par 7 voix, sans opposition mais une abstention, le retrait de cet objet de l'ordre du jour.

Vote

La proposition de retrait du point 10 de l'ordre du jour est acceptée à une majorité évidente.

Le Président poursuit ainsi:

"Y a-t-il d'autres remarques formelles quant à cet ordre du jour?"

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 30 de la séance du 30 juin 2014;
3. Election d'un-e délégué-e au Conseil d'Agglomération en remplacement de Mme Marie-Angèle Poupon;
4. Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message n° 32 bis;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture
5. Comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – rapport;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Alain Clément, Vice-Président de la CPPVF
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 96 de M. Jean-Noël Gex (PLR) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier le soutien par l'acte à la Fondation Fribourg Cœur;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 43 cosignataires lui demandant le bétonnage de la chaussée aux arrêts de bus;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 100 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier les horaires scolaires;
9. Décisions quant à la transmission:
 - des propositions
 - n°15 **interne** de Mme Marina Flores (UDC) et de M. Hans Werhonic (UDC), ainsi que de 14 cosignataires, visant à avancer dans l'ordre du jour des séances du Conseil général

Séance du 29 septembre 2014

Ordre du jour (suite)

- les "Questions" et les "Réponses aux questions", ceci par souci d'efficacité;
- n°16 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 5 cosignataires, demandant au Conseil communal l'abrogation de la pension viagère du Conseil communal dont le principe est fondé dans l'article 26 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, ainsi que des articles y relatifs avec entrée en force au 1^{er} janvier 2015;
 - n°17 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 37 cosignataires demandant au Conseil communal la modification du règlement du 2 mai 1994 concernant la perception d'une taxe sur les spectacles, divertissements et autres manifestations par l'introduction d'une disposition qui exonère de la taxe les organisateurs de manifestations à but non lucratif;
 - des postulats
 - n°131 de M. Stanislas Rück (Indépendant), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 36 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport sur les arrivées et les départs d'entreprises, voire sur la fondation ou la liquidation de sociétés sur le territoire communal ces cinq dernières années, et d'examiner les possibilités pour augmenter l'attractivité de la Ville;
 - n°136 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal la réduction de 50% des tarifs actuellement en vigueur perçus pour l'exploitation des terrasses de cafés, les éventaires de magasins et les marchés pour renforcer l'attractivité de la Ville (base: règlement communal du 21 novembre 1988 concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public);
 - n°137 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Pius Odermatt (PS) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal des mesures d'accompagnement économiques en lien avec la mise en force du plan directeur de la Ville historique (Bourg-Auge-Neuveville). Réduction temporaire des taxes d'empiétement et assouplissement des règles;
10. Réponse à la question n° 167 de M. Daniel Gander (UDC) relative au fonctionnement du Contrôle des habitants;
11. Divers.

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président déclare ce qui suit:

"Mme Marie-Angèle Poupon, du groupe socialiste, a démissionné du Conseil général avec effet au 31 juillet 2014. Au nom du

Séance du 29 septembre 2014

Communications
Président (suite)

du *Conseil général, je la remercie pour son travail au sein de notre conseil. Pour la remplacer, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue de la liste PS, Mme Lady Michielan. Je précise que vous avez été proclamée élue par le Conseil communal dans sa séance du 8 septembre 2014 et que vous êtes fraîchement assermentée, puisque c'était le 25 septembre 2014. Bienvenue à vous!"*

Mme Lady Michielan (PS) se lève et se présente à ses pairs. (Applaudissements).

Le Président poursuit:

"Deuxième changement dans les rangs du Conseil général en raison de la démission de M. Louis Both du groupe DC/VL, avec effet au 31 juillet 2014. Lui aussi, je le remercie sincèrement pour son travail au sein de notre conseil. Pour le remplacer, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, Mme Valérie Rück, qui a été proclamée Conseillère générale par le Conseil communal le 15 juillet 2014 et qui a été assermentée par le Préfet de la Sarine le 29 juillet 2014. Félicitations et tous mes vœux dans l'accomplissement de votre mandat, Mme Rück!"

Mme Valérie Rück (DC/VL) se lève et se présente à ses pairs. (Applaudissements).

Le Président poursuit:

"Troisième communication: je vous informe également qu'après des années de bons et loyaux services à la tête du groupe socialiste du Conseil général, M. Laurent Moschini a décidé de passer la main. C'est désormais notre collègue, M. Elias Moussa qui détient la fonction de Président du groupe socialiste.

Quatrièmement: des brochures relatives à Nova Friburgo vous ont été distribuées tout à l'heure par le Sergent de Ville; elles seront adressées également par courrier aux membres absents ou excusés ce soir. Cette distribution, je le précise, est en relation avec la donation de 30'000 francs opérée, vous vous en rappelez, par notre Ville à Nova Friburgo – sa ville-sœur du Brésil. Cette donation faisait suite à la catastrophe naturelle qui avait très durement touché cette région du Brésil. Cette brochure vous renseigne en particulier sur l'affectation des fonds collectés. Je remercie notre collègue, M. Raphaël Fessler, pour les informations qu'il nous communique ainsi.

Cinquièmement: en ce qui concerne le déroulement des débats, vous savez qu'une séance de relevée est prévue pour demain. Le Bureau décidera, en fonction de l'avancement des débats de ce soir, si le traitement de l'ordre du jour est interrompu ce soir pour être repris demain. Il me semble à priori envisageable, au vu de la teneur de cet ordre du jour, que nous venons d'alléger il y a quelques instants, de venir à bout de la tâche aujourd'hui encore. Une brève pause sera faite immédiatement après le point 4 de l'ordre du jour: 'Modification des statuts de Coriolis Infrastructures'. C'est à ce moment-là que le Bureau prendra sa décision. Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste de présence, que nos débats sont enregistrés et je vous remercie enfin d'apporter à notre secrétaire, avant les 'Divers', vos propositions, vos postulats et vos questions écrites ou l'annonce d'une question orale."

Séance du 29 septembre 2014

2. Approbation du procès-verbal n° 30 de la séance du 30 juin 2014

Le Président relève que ce procès-verbal a été adressé aux membres du Conseil général dans le délai légal et réglementaire.

"J'attire spécialement votre attention sur l'erratum qui vous a été également adressé et qui se trouvait en dernière page des documents qui vous ont été envoyés pour la séance d'aujourd'hui. Cet erratum porte sur les pages 193 et 194 du procès-verbal. Vous avez donc bien inséré cet erratum à la place des deux pages en question. Est-ce qu'il y a des remarques à propos du contenu du procès-verbal?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité prend la parole en ces termes:

"Au nom du Conseil communal, je demande d'apporter le complément suivant:

A la page 136, dans le cadre du débat pour l'octroi du crédit d'étude de 778'000 francs pour l'aménagement du Werkhof, le rapporteur du groupe UDC a relevé au point 9 de son intervention l'élément suivant: 'Enfin, il a été porté à notre connaissance qu'un des architectes impliqués dans ces travaux serait également celui qui aurait conduit la construction de la villa de l'Ingénieur de Ville. Nous souhaitons, pour autant que ce genre de relation existe ou ait existé, ne plus jamais la rencontrer.' A la page 141, j'avais répondu que j'étais très étonné de cette remarque.

Vérification faite auprès de l'Ingénieur de Ville, il s'avère que sa villa a été construite en 1947 par un architecte dénommé Albert Mantel. Cette villa, construite pour ses grands-parents, a fait l'objet d'un assainissement intérieur en 2009 qui n'a pas nécessité de permis de construire et qui a été entrepris par l'Ingénieur de Ville lui-même sans mandat d'architecte ou d'ingénieur.

Au surplus, il importe de rappeler que les architectes choisis pour le projet 'Werkhof' l'ont été dans le cadre d'un mandat d'études parallèles pour lequel l'Ingénieur de Ville, même s'il faisait partie du jury, n'a pas participé à la sélection des différents bureaux d'architectes retenus. De plus, ce type de procédure implique les décisions d'un jury, dans lequel l'Ingénieur de Ville ne représentait qu'une voix parmi plusieurs autres pour le choix du projet lauréat.

Sur la base de ce qui précède, force est de constater que les propos portés à la connaissance du rapporteur du groupe UDC sont erronés et qu'aucun lien ne lie l'Ingénieur de Ville avec le bureau d'architectes lausannois retenu."

Ledit procès-verbal n'appelant pas d'autres observations est ainsi approuvé avec remerciement à leur auteure et aux collaboratrices du secrétariat du Conseil général.

Séance du 29 septembre 2014

**3. Election d'un délégué
au Conseil d'Agglomération
en remplacement
de Mme Marie-Angèle
Poupon**

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, *'les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des voix, le Président procède au tirage au sort'.*

Discussion

M. Elias Moussa (PS) s'exprime dans les termes ci-après:

"Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de M. Simon Zurich pour le poste vacant au Conseil d'Agglomération. Malheureusement, il ne peut être là ce soir. Ancien Président de la jeunesse socialiste fribourgeoise, il est actuellement membre du comité directeur du PS Fribourg et du PS de la ville de Fribourg. Il fait également partie de la commission culturelle de notre ville. Hormis ses activités politiques, il termine actuellement son Master en droit à l'Université de Fribourg et travaille comme collaborateur parlementaire de M. Jean-François Steiert. Grâce à ses connaissances de la politique culturelle et à ses compétences juridiques, M. S. Zurich renforcera sans aucun doute la délégation de la Ville au Conseil d'Agglomération. Je vous remercie donc de soutenir la candidature de M. S. Zurich."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	64
Bulletins rentrés	63
Bulletin blanc	0
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	61
Majorité absolue	32

Est élu M. Simon Zurich avec 48 voix.

Ont obtenu des voix: MM. Bernhard Altermatt (1), Hubert Audriaz (1), Vincent Jacquat (1), François Miche (3), Laurent Moschini (1), Christoph Pfister (2), Pascal Wicht (2), Zurcher (1), ainsi que Mme Andrea Burgener Woeffray (1).

ooo

4. Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message n° 32 bis

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"Comme vous vous en souvenez, lors de la première discussion de la Commission financière sur le message n° 32 en mai dernier, nous avons demandé au Conseil communal des informations supplémentaires, notamment sur la structure des flux financiers de la Fondation Equi-

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message no 32 bis (suite)

Rapport de la Commission financière

libre et Nuithonie, ainsi que sur les mesures structurelles proposées pour améliorer la situation financière. Compréhensif, le Conseil communal avait suggéré de retirer ce message de l'ordre du jour de la réunion du Conseil général du 26 mai 2014, afin de pouvoir étayer son propos et répondre ainsi à nos demandes. Notre Commission a traité de la nouvelle version du message n° 32 lors de sa séance du 15 septembre 2014, en présence de Mme la Conseillère M. Genoud-Page et de Mme N. Roos, Cheffe du service culturel. Nous les remercions pour leur présentation et leurs réponses à nos nombreuses questions.

Le nouveau message qui nous est soumis ce soir répond, en effet, à plusieurs de nos interrogations, notamment quant aux relations entre les différents acteurs concernés par la Fondation. Dans ce sens, le schéma sur les flux financiers en 2013, présenté au début du message, clarifie les rôles des uns et des autres. Mais il met également en évidence toute la complexité du système, qui mériterait d'être simplifié, j'y reviendrai. Nous avons également appris que les discussions informelles avec l'Etat et les communes voisines non membres de Coriolis, se poursuivent, ce dont nous nous réjouissons.

Le Conseil communal nous demande ce soir de lui accorder l'autorisation d'augmenter la contribution de la Ville à Coriolis Infrastructures, plus précisément d'augmenter la participation actuelle de 22,50 francs par habitant à un montant maximal de 30 francs par habitant. Cet accroissement de la participation de la Ville à Coriolis aura un impact sur le budget 2014 de 110'000 francs au maximum. Le montant exact de cette augmentation ne sera connu qu'à la fin de cette année. L'objectif de cette démarche est de donner à la Fondation Equilibre et Nuithonie les moyens de pouvoir continuer à fonctionner correctement.

Notre Commission a bien saisi les enjeux du message, notamment le fait qu'en cas de refus d'augmenter la contribution de la Ville, le signal donné à tous les partenaires de la culture serait très négatif et qu'un tel refus entraînerait également de lourdes conséquences pour les finances de la Fondation et donc, pour sa programmation. C'est pourquoi notre Commission a apporté à une majorité des membres présents son soutien à la proposition du Conseil communal. Néanmoins, ce soutien n'est pas inconditionnel et nous demandons au Conseil communal de poursuivre la réflexion et les démarches sur un certain nombre de points.

Premièrement, au niveau institutionnel, il convient bien évidemment de continuer les discussions avec les autres partenaires naturels, que sont l'Etat et les communes voisines non membres de Coriolis. L'Etat se doit de remplir correctement son rôle de soutien à la création culturelle. Quant aux communes voisines non membres, notre Commission a, à plusieurs reprises, suggéré de différencier le prix des billets individuels pour les spectacles, tant à Equilibre qu'à Nuithonie, afin d'inciter ces communes non membres à rejoindre Coriolis. Ce n'est pas en soi une solution optimale mais elle aurait le mérite de faire prendre conscience aux habitants de ces communes qu'ils sont subventionnés par le pot commun de Coriolis, dont Fribourg finance les deux tiers.

Deuxièmement, toujours au niveau institutionnel et en termes de gouvernance, il serait pertinent de revoir la structure existante compliquée, une véritable usine à gaz, comme le démontre le schéma du message. Est-ce que ce montage est le plus approprié à la situation actuelle? Ne pourrait-on pas envisager de créer un système plus simple, plus

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message no 32 bis (suite)

transparent, plus durable ... et surtout plus démocratique? La question reste ouverte et la balle est dans le camp du Conseil communal.

Troisièmement, au niveau de la Fondation, il semble qu'il y ait encore un peu de marge de manœuvre pour consolider sa position financière. Par exemple, au niveau des recettes de sponsoring, la Fondation devrait rechercher encore de nouveaux filons auprès du secteur privé. En termes d'utilisation des salles, on devrait concevoir qu'Equilibre accueille également des manifestations de manière régulière le dimanche après-midi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Notre Commission se réjouit de poursuivre ces discussions avec le Conseil communal dans le cadre du prochain budget. Chers Collègues, comme l'a fait la Commission financière, je vous encourage à accepter le projet d'arrêté du Conseil Communal."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, tient les propos suivants:

"Le Conseil communal a complété son message du printemps 2014 par une approche plus didactique et un argumentaire financier axé – Ville de Fribourg. Ce message n'a pas fondamentalement changé mais donne des compléments précis sur les engagements de notre Ville. Ceux-ci sont conséquents mais indispensables pour assurer et maîtriser la pérennité financière de l'association des communes Coriolis Infrastructures. Mieux vaut prévoir et anticiper les éventuels risques que de se retrouver en fin d'année avec des déficits liés. Je ne vais pas revenir sur les enjeux financiers généraux déjà relevés par la Présidente de la Commission financière mais vais commenter les autres démarches, qui pourront influencer l'avenir.

Vous aurez tous constaté que la Ville de Fribourg s'est fortement engagée dans cette entreprise, Coriolis Infrastructures. Aujourd'hui, le résultat est là et prometteur. La fréquentation et le programme d'Equilibre et de Nuithonie nous le prouvent mais on doit encore améliorer la répartition des frais entre les communes de la région. Actuellement, seules cinq communes de l'Agglomération financent les infrastructures. Un travail conséquent est en cours pour convaincre les autres communes et leurs habitants de l'importance de leur participation au développement culturel de notre région. Fribourg ne peut plus, et ne doit plus, porter seule les charges de ville-centre. Les contacts et discussions seront poursuivis et, nous l'espérons, porteront rapidement des fruits.

Le Conseil communal vous tiendra aussi au courant de l'évolution de ses démarches ainsi que de celles concernant la subsidiarité des subventionnements: Canton, Agglo et communes, comme expliqué au point 5 du message.

Au nom du Conseil communal, je vous prie d'accepter ce soir les modifications des statuts de Coriolis Infrastructures et vous en remercie par avance."

Le Président indique que, selon l'article 48 alinéa 4 du règlement du Conseil général, les membres du Conseil général peuvent proposer la non-entrée matière ou demander le renvoi de l'objet. Il précise encore que, s'agissant d'une proposition de modification de statuts d'une association de communes, il n'est pas possible d'amender les articles de

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message no 32 bis (suite)

l'arrêté mais uniquement de les accepter ou de les rejeter lors du vote d'ensemble.

Discussion générale

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration suivante:

"Nous ne voulons pas refaire le procès de la salle de spectacle mais relever simplement qu'à l'époque de sa future construction, nous disions qu'elle allait nous creuser un trou financier aussi grand que le gouffre que l'on trouvait sous le 'Triangle des Bermudes'. Pour preuve, dans un dossier mal équilibré et mal ficelé, cette salle, qui devait nous coûter, en tout et pour tout, 35 millions, revient, aujourd'hui, à plus de 50 millions de francs. Ce chiffre est encore non finalisé si l'on tient compte du litige, toujours en cours, entre l'architecte et la Ville, ainsi que du futur démontage du Gemelli. A cela s'ajouteront encore quelques millions pour équilibrer les abords de la salle.

Pas mal, pour des responsables communaux qui nous ont roulés dans la farine. Dommage qu'ils ne soient pas sur scène chaque weekend, car ils seraient très largement applaudis par le 50,1% des décideurs-spectateurs de l'époque.

Dans ce dossier qui nous est présenté, nous relevons que les cinq communes-membres, qui décidèrent en 1999, de réaliser et de faire fonctionner dans une vision audacieuse deux infrastructures culturelles, qui allaient accueillir de grandes productions internationales, se sont trompées. Ces communes jouaient déjà au casino, semble-t-il, car gagnantes quelques temps, elles durent vite déchanter, comme la cigale quand l'hiver fut venu. Le résultat des courses est bien évidemment une diminution des recettes pour Coriolis. Et, comme les bénéfices du Casino peuvent être revus encore à la baisse, quelles en seront les conséquences?

Dans le branle-bas de combat qui a cours aujourd'hui pour retrouver l'équilibre, le Comité, les délégués de Coriolis et les membres de la Fondation ont créé un groupe de travail pour évaluer les possibilités de diminuer les charges et augmenter les produits. Tout ce monde décisionnel, bien sûr au bénéfice de jetons de présence, a réussi à récupérer 50'000 francs du montant alloué à la Fondation, ceci pour 2014. Il a même prévu, vu les futures mauvaises projections financières, une diminution plus marquée pour 2015 et 2016. Faut-il croire que la décision est courageuse et louable, comme l'ont dit et écrit nos conseillers?

Lorsque nous lisons encore que les deux salles - ou plutôt la Fondation - répondent aux attentes des politiques par une gestion rigoureuse - l'expression est belle -, que penser du projet d'arrêté qui prouve rigoureusement le contraire?

Nous notons enfin que le comité de Coriolis Infrastructures, ou Infra-factures, a demandé à l'assemblée des délégués du 18 décembre 2013 d'augmenter la participation annuelle des communes-membres à 30,50 francs par habitant, ce qui représente 380'000 francs de plus pour la Ville, soit 110'000 de plus que le budget 2014, donc annuellement 1,2 million. Relevons que la Ville paye déjà le 69% des frais de fonctionnement et ce, pour le 35% des spectateurs. C'est énorme! Si ça continue, c'est à se demander si l'an prochain notre Conseil communal ne va pas revenir avec

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message no 32 bis (suite)

une nouvelle proposition! Tout ça est possible, étant donné que l'Etat de Fribourg a décidé de verser une dernière subvention de 500'000 francs pour l'Equilibre. Et si la LORO décidait de réduire, elle aussi, ses prestations?

Relevons également, comme nous pouvons le lire, que la Fondation peut se targuer d'offrir à 35'000 spectateurs des œuvres de grande qualité artistique. Qui consomme paie, dit-on! Alors, pourquoi ne pas augmenter le prix des billets pour équilibrer les comptes; ce d'autant plus que les spectacles et les œuvres présentés sont, comme écrit, d'une si grande qualité! Et avant toute augmentation, pourquoi ne pas revoir les salaires de certains?

Notons enfin que le CDCI s'est offert quelques réflexions, comme s'associer à de nouvelles communes. Il n'y a qu'à prendre connaissance du rapport 'Fusion 2016' pour se faire une idée de ce que pensent certaines sociétés et les élus des communes voisines.

Vu ce qui précède, le groupe UDC décidera à l'unanimité de refuser les modifications proposées dans ce projet d'arrêté."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime en ces termes:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral a examiné avec une grande attention le message n° 32bis du Conseil communal concernant la modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures.

Suite à la mauvaise qualité du message 32, le groupe DC/VL a adressé une lettre au Conseil communal le 15 juin dernier faisant part de ses recommandations. Si, dans cette nouvelle version bis, nous avons désormais les statuts, une représentation du mécanisme de financement, l'évolution du produit net des jeux, une projection de la contribution par habitant ou encore un chiffrage de certaines mesures, le groupe DC/VL déplore, entre autres, les éléments suivants dans ce dossier:

- 1. l'argument sur la fumée est fallacieux, alors que le Casino de Fribourg a bénéficié d'avantages concurrentiels en la matière. Pour rappel, un fumoir de 200 m² avec machines a été mis en place bien plus rapidement que dans d'autres casinos;*
- 2. très peu de communications et de reconnaissance envers trois associations qui ont permis la construction du Théâtre Equilibre grâce à leur mobilisation;*
- 3. le manque de transparence de la structure des coûts. Nous avons, par contre, la structure des recettes;*
- 4. le choix imposé de 30 francs: mentionner un maximum n'est pas très convaincant;*
- 5. le manque d'anticipation de l'évolution des produits du Casino Barrière, dont la dépendance est avérée depuis le début de l'exploitation;*
- 6. aucune mesure forte d'incitation à élargir le cercle des communes membres: une prise de conscience n'est pas suffisante.*

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message no 32 bis (suite)

Cependant, il reconnaît la concurrence fatale du Casino de Neuchâtel, les efforts financiers demandés à toutes les parties (y compris sur les salaires), l'augmentation du sponsoring privé et la nécessité de reconstituer une réserve.

La Fondation Equilibre et Nuithonie, Mesdames et Messieurs, est une institution importante de la vie culturelle fribourgeoise et un des piliers centraux de la dynamique de création. Le groupe DC/VL estime qu'il est certes nécessaire de resserrer la gestion financière mais, plus encore, qu'il faut maintenir cette offre riche et précieuse et donner un peu d'air à nos acteurs culturels, dans la ligne des Assises de la Culture qu'il soutient vivement.

Avec ces considérations, il votera:

- *pour l'entrée en matière;*
- *contre le renvoi;*
- *et unanimement pour l'arrêté."*

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) développe les propos suivants:

"C'est également avec un grand intérêt que le groupe PS s'est penché sur le message 32bis qui nous est soumis ce soir.

En mai de cette année, je n'étais malheureusement pas là, notre groupe avait soutenu l'élaboration d'un nouveau message, exprimant son souci quant à deux points: l'impact sur les autres acteurs culturels et la structure de Coriolis Infrastructures. Au vu du message 32bis et suite aux discussions que nous avons menées au sein de notre groupe, je peux ajouter un troisième point ce soir: les autres pistes de financement.

En ce qui concerne l'impact sur les autres acteurs culturels, force est malheureusement de constater qu'avec ou sans modification des statuts de Coriolis Infrastructures, la baisse de l'apport du Casino les touche de plein fouet. Le PS a toujours soutenu tant Equilibre que Nuithonie mais s'est également depuis toujours engagé pour un soutien marqué en faveur des autres infrastructures culturelles, peut-être un peu moins 'grand public', telles que Fri-Son ou l'Ancienne Gare. Nous nous sommes toujours préoccupés du fait que Coriolis Infrastructures pourrait constituer, un jour, non seulement une chance mais également un risque, notamment concernant une certaine 'dépendance' des autres acteurs culturels face à cette institution ou d'un certain 'monopole du soutien des entités publiques' exercé par Equilibre et/ou Nuithonie. Par conséquent, nous déplorons le fait que la situation financière difficile et fragile de Coriolis Infrastructures puisse avoir un tel impact négatif sur les autres acteurs culturels. Toutefois, et comme déjà mentionné, notre groupe estime qu'en refusant la modification des statuts de Coriolis Infrastructures, la situation des autres acteurs culturels ne s'embellirait pas, bien au contraire. Par contre, en acceptant la modification des statuts telle que proposée, nous pouvons à tout le moins espérer que les autres acteurs culturels pourront, à terme, à nouveau bénéficier d'un soutien accru de la part de Coriolis Infrastructures. Cela étant, l'impact de la situation financière de Coriolis Infrastructures sur les autres acteurs culturels démontre, si besoin était, qu'il y a lieu de revisiter la structure de Coriolis Infrastructures, respectivement son financement.

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message no 32 bis (suite)

Ce qui m'amène à la deuxième préoccupation de notre groupe. Il suffit d'étudier le schéma, à la page 2 du message, pour se rendre compte, et cela a été relevé par la Présidente de la Commission financière, de la complexité du financement de Coriolis Infrastructures. A cet égard, notre groupe ne peut que constater que l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures et son comité ont manqué une occasion en or de revisiter la structure et le financement de Coriolis Infrastructures. Quoi de plus propice pour entamer des discussions de fond et de réorganisation qu'une situation financière difficile? Mais surtout, une occasion en or ratée, parce que le mandat de prestations liant Coriolis Infrastructures à la Fondation Equilibre et Nuithonie arrive à échéance à fin 2014. Les organes de Coriolis Infrastructures auraient pu – et, de l'avis de notre groupe, auraient dû – saisir cette occasion et, dans le cadre des négociations sur un nouveau mandat de prestations, remettre en question l'organisation de Coriolis Infrastructures et de son financement. A titre d'exemple, cela aurait permis de renforcer le bilinguisme tant au sein de l'institution que de la programmation. Toutefois, cette divergence de vue au niveau stratégique n'a pas fondamentalement remis en question le soutien de notre groupe aux modifications proposées.

Finale, notre groupe s'est penché sur la possibilité d'exploiter encore d'autres pistes de financement de Coriolis Infrastructures, afin d'éviter les modifications proposées. J'en citerais deux: d'une part, notre groupe constate que l'exploitation du bar 'La Cavatine' et, partant, l'apport financier de ce bar ne sont pas satisfaisants en l'état, malgré l'emplacement idéal au centre-ville. Dès lors, notre groupe invite les organes de Coriolis Infrastructures à entreprendre les démarches nécessaires, afin de remédier à cette situation insatisfaisante. D'autre part, le groupe socialiste souhaite, à l'instar de la Commission financière, que les organes compétents se penchent sur la question des tarifs différentiels des billets individuels. Cela a déjà été évoqué, je ne vais pas m'étendre davantage.

Comme vous l'aurez compris, ce n'est pas par enthousiasme débordant mais plus par pragmatisme que la majorité de notre groupe soutiendra les modifications des statuts de Coriolis Infrastructures."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) s'exprime en ces termes:

"Notre groupe s'est trouvé très partagé sur la nécessité d'augmenter la contribution annuelle de 10 francs par habitant. Lors de l'examen du message n° 32bis, le groupe PLR s'est posé de nombreuses questions:

1. *Cette augmentation est la conséquence d'une politique imprudente qui remonte à l'époque de la création du système Coriolis:*
 - *Comment pouvait-on croire et faire croire que le Casino financerait la culture fribourgeoise? C'est comme si on finançait l'école par le produit des amendes de circulation ou des giratoires par les émoluments de la taxe sur les chiens!*
2. *La Ville de Fribourg - avec l'Agglo et Coriolis Infrastructures - s'est lancée, il y a une année et demie, dans le processus des Assises de la culture. De nombreuses propositions ont été faites aux autorités politiques, afin de mieux coordonner la politique culturelle, de clarifier les responsabilités de chacun et d'améliorer l'efficacité dans*

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures - message no 32 bis (suite)

l'attribution des fonds publics, que cela soit pour les infrastructures ou le fonctionnement.

- *Pourquoi la politique a-t-elle ignoré ces propositions, notamment celles d'étendre le périmètre de Coriolis Infrastructures à de nouvelles communes - Marly par exemple - qui aujourd'hui profitent directement des infrastructures et notamment des théâtres Equilibre et Nuithonie sans rien payer?*

3. *Nous sommes étonnés qu'en décembre 2013 - le comité directeur n'a pas pu s'entendre sur le montant de la hausse de la participation annuelle. Cela montre que les relations entre la Ville et les communes environnantes ne se sont pas améliorées. Avec une entente, on aurait pu éviter que le Conseil général doive se prononcer deux fois sur le même objet.*

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, das ist die eine Seite. Es gibt aber Momente in der Politik, wo eine klare Güterabwägung erforderlich ist. Dies ist beim vorliegenden Geschäft eindeutig der Fall. Einerseits haben wir den Auftrag, eine attraktive und ausgewogene Kulturpolitik zu verfolgen und dafür zu sorgen, dass die Stadt Freiburg ihr kulturelles Angebot aufrecht erhalten kann. Andererseits ist es auch unser Auftrag, uns dafür einzusetzen, dass die Kulturangebote angemessen und längerfristig finanziert werden und der Steuerzahler nicht immer wieder unerwartet zur Kasse gebeten wird.

4. *Le Théâtre Equilibre a coûté très cher. Si, aujourd'hui, la Fondation Equilibre et Nuithonie doit renoncer à la création, alors on s'approche du fonctionnement d'un théâtre privé et commercial.*

- *Quel contribuable peut accepter d'avoir payé pour une coquille vide? On ne peut pas construire des lieux et ne pas donner les moyens de les exploiter par la suite!*

5. *Si nous refusons cet effort, alors nous laissons tomber l'ensemble des structures culturelles de la région fribourgeoise et prenons le risque d'un désert culturel pour ces prochaines années. C'est la création artistique à Fribourg en général qui est menacée.*

En conséquence et pour terminer le groupe PLR annonce qu'il a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres."

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) fait la déclaration ci-après:

"C'est avec une attention toute particulière que le groupe Vert a étudié le message du Conseil communal du 19 août 2014. Nous avons compris sa nécessité, tout en la regrettant. Nous avons bien compris que, suite à diverses raisons qui ne sont pas de notre ressort, il y aura un manque à gagner substantiel dans les caisses de Coriolis Infrastructures, suite notamment à l'ouverture du Casino de Neuchâtel. Heureusement. Il semblerait que le Casino de Fribourg ait décidé d'investir dans son infrastructure d'accueil, notamment dans la construction d'un parking en dur!

Nous avons aussi bien compris que nous devons présenter des factures pour rentrer dans les critères d'attribution de la Commission fédérale des maisons de jeu (ci-après: CFMJ), de ne pas dépenser, nous risquerions de nous retrouver à devoir encore moins dépenser.

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15
et 24 des statuts de Coriolis
Infrastructures - message
no 32 bis (suite)

Nous avons aussi bien compris que, si nous refusons, l'augmentation risque de se retrouver dans les comptes plutôt que dans le budget, ce qui ne nous semble 'pas bien'. Nous avons aussi bien compris que l'association Coriolis Infrastructures n'est pas là uniquement pour subvenir aux besoins des deux grands théâtres de la région mais aussi pour investir dans les petites salles qui font, elles, la vie culturelle fribourgeoise reconnue alentour par un public multi-générationnel et multi-régional. Nous souhaitons donc que Coriolis Infrastructures aide régulièrement et substantiellement toutes les salles de la ville comme le Nouveau Monde, Fri-Son, la Spirale mais aussi le Kellerpoche, le Jardin aux Betteraves, le Bilboquet et bien d'autres encore, qui font de leur budget un réel exercice d'équilibriste avec souvent moins d'appui politique que la grââande (ton emphatique) culture.

Néanmoins, nous souhaiterions que l'effort de réchauffement climatique culturel entrepris cette année soit maintenu avec certains passagers clandestins de la culture fribourgeoise. Nous aimerions aussi que les Assises de la culture servent à créer une vraie, vraie, politique culturelle durable. Nous aimerions aussi, pour finir, que le Canton remplisse l'entier de son mandat. Pour rappel, le Canton est censé soutenir la création. Nuithonie étant un lieu de création, il serait normal que le Service culturel du canton ne se cache pas derrière une rhétorique culturelle sempiternelle, qui n'arrange guère et qui dessert l'entier de la vie culturelle fribourgeoise.

C'est donc, avec regrets, que le groupe Vert acceptera la modification des articles 7, 15 et 24 des statuts de Coriolis Infrastructures. De plus, nous ne souhaiterions pas faire valoir notre droit le plus strict à proposer un referendum facultatif."

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Maurice Page (CG-PCS) déclare ce qui suit:

"Le groupe Centre gauche-PCS est satisfait du message bis présenté par le Conseil communal. Ce message permet de se faire une idée suffisamment claire et précise de la situation et surtout de vérifier les différentes solutions envisageables. Parce qu'une solution, il faut en trouver une! On ne peut pas dire que c'est une coquille vide ou ce genre d'argument, à mon avis, un petit peu creux précisément, pour refuser ce message.

La solution retenue pour faire face à la baisse des recettes en provenance du Casino nous apparaît effectivement comme la plus réaliste et la plus adaptée. Il vaut, sans doute, mieux prévoir aujourd'hui une augmentation de la contribution de la Ville plutôt que d'envisager la couverture d'un déficit probable.

Un aspect important que le groupe Centre gauche-PCS tient à souligner, avec les autres d'ailleurs, est la nécessité d'élargir le cercle des communes membres de Coriolis Infrastructures. Cet aspect est une illustration tout à fait concrète de l'intérêt à marcher vers une fusion du Grand-Fribourg. Une fusion ne résoudrait évidemment pas tous les problèmes mais permettrait de les aborder de manière beaucoup plus globale et beaucoup plus cohérente. Fribourg étant la dernière commune à voter, un refus ou une acceptation du bout des lèvres seraient aussi des signaux négatifs vis-à-vis de nos communes partenaires.

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15
et 24 des statuts de Coriolis
Infrastructures - message
no 32 bis (suite)

Un autre aspect, qui n'a pas du tout été évoqué mais qui est peut-être sous-entendu chez certains, et qui fait grincer des dents, est celui de la suppression de la gratuité, accordée à certains acteurs culturels. Pour le groupe Centre gauche-PCS, le maintien de ce privilège était difficilement justifiable, en effet, car il s'agit dans les faits d'une subvention indirecte. L'utilisation d'une infrastructure a forcément un coût et nous estimons tout à fait légitime que tous les utilisateurs y contribuent. Je vous rappelle au passage qu'il existe un tarif préférentiel pour les sociétés locales. La solution proposée permet aussi de maintenir une politique des prix favorables, et pour nous c'est un aspect important; je ne conçois pas qu'on puisse simplement dire que les gens qui veulent de la culture n'ont qu'à la payer, ou la payer plus cher car ils en ont les moyens; c'est aussi un devoir (une tâche) de la collectivité d'offrir de la culture à un plus grand nombre de personnes possible. Une augmentation des tarifs se ferait forcément au détriment des personnes les moins fortunées et risqueraient aussi d'entraîner une baisse de fréquentation. Il ne faut pas se le cacher.

Pour toutes ces diverses raisons, la solution proposée d'augmenter la contribution globale, paraît effectivement la plus adaptée et nous la soutiendrons."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, présente les arguments suivants:

"A l'attention de la Présidente de la Commission financière, j'ai très bien entendu ses recommandations. Nous les partageons aussi au sein de Coriolis Infrastructures. Nous allons essayer de les relayer auprès de la Fondation; nous allons débattre et discuter de ces réflexions dans les gremiums dans lesquels nous nous retrouvons.

A l'attention de M. D. Gander, porte-parole du groupe UDC, je vais répondre deux choses. Pour rappel, entre 2003 et 2012, le Casino a permis au cinq communes de Coriolis Infrastructures, dans le cadre de ses versements en tant que participations à Coriolis Infrastructures, de diminuer au final les frais de plus de 16 millions de francs. Ce n'est pas anodin. C'est très important. Je pense que l'idée était très bonne. Bien entendu, les aléas conjoncturels ont créé des difficultés auprès du Casino. Elle entend que les avis divergent en fonction de l'approche de l'utilisation de l'argent du Casino pour la culture, mais il faut savoir que, si l'argent du Casino n'avait pas été attribué à la culture, il aurait été dans les caisses de la Confédération... et personne ne saurait ce qu'il en serait advenu.

A l'attention du représentant du groupe DC/VL, M. L. Dietrich, j'ai pris note de vos remarques. J'aimerais traiter du sujet de l'élargissement du nombre de communes au sein de Coriolis Infrastructures, en m'adressant à tous les groupes politiques. Sous réserve d'une interprétation correcte, il m'a semblé que certains et certaines d'entre vous s'imaginaient que Coriolis Infrastructures s'opposait à l'élargissement du nombre de ces membres. Cela n'est pas du tout le cas. Depuis la conférence régionale, en 1999, les Préfets successifs qui ont présidé Coriolis Infrastructures, ont toujours pris leur bâton de pèlerin et ont toujours pris contact avec les autres communes. Le problème est que nous ne pouvons pas élargir de notre propre chef le périmètre. Ce sont les communes mêmes qui doivent accepter de participer à Coriolis Infrastructures par une participation financière qui est de leur propre décision. Donc, il n'y a pas de possibilité d'imposer cette participation.

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15
et 24 des statuts de Coriolis
Infrastructures - message
no 32 bis (suite)

J'aimerais remercier tous les groupes politiques d'avoir accepté l'entrée en matière sur le sujet et pour leur volonté de conserver une culture de qualité dans la région. Certes, Fribourg en paie le prix fort mais, rassurez-vous, on va travailler d'arrache-pied pour que les autres communes participent aux charges de ville-centre, qui sont récurrentes. Comme ce domaine-là ne fait pas partie des tâches de l'Agglo, il s'agit de prendre un autre chemin pour faire participer les communes.

A l'attention du groupe socialiste, dont les arguments ont été développés par M. E. Moussa, je répondrai sur la complexité de la structure de Coriolis Infrastructures. Je ne vous cache pas que c'est aussi une préoccupation du Conseil communal, ainsi que de tous les acteurs de Coriolis Infrastructures. Malheureusement, ce n'est pas nous qui l'avons conçue comme ça. On doit dépasser la problématique financière actuelle, puis viendra le moment de se poser ces questions-là. Vous avez essayé de la conditionner au renouvellement du mandat de prestations mais le lien entre le mandat de prestations de la Fondation Equilibre et Nuithonie et la structure de Coriolis Infrastructures n'est pas nécessairement le plus adéquat pour opérer des changements. Il faut réunir tous les acteurs, y compris le Casino et la CFMJ, lors du renouvellement de cette convention, qui devra être traité prochainement, puisqu'elle court jusqu'en 2023. Il faudra donc s'y prendre assez rapidement pour essayer d'améliorer ces nouvelles structures, si on veut conserver la possibilité de recevoir la manne du Casino. Je transmettrai vos remarques et revendications justifiées concernant le bilinguisme, lors du renouvellement de la convention avec Equilibre, dans les gremiums concernés.

A l'attention du groupe PLR et de sa représentante Mme B. Acklin Zimmermann, je suis désolée que vous considériez que la salle de spectacle soit une coquille vide. Actuellement, ce n'est pas du tout le cas, elle est plutôt même très pleine. Par contre, il est vrai que, si on ne travaille pas à garantir une diversité de la culture dans la programmation de la Fondation Equilibre et Nuithonie, c'est-à-dire dans les deux espaces, on favorisera une culture 'populaire', ce qui n'est pas négatif, ou une culture de 'star-system', plutôt qu'une culture où chaque acteur de notre communauté puisse manifester sa volonté de participer à une culture régionale ou soutenir des actions de la culture de chez nous. Or, le soutien à notre culture locale est vraiment important à nos yeux. Je pense que vous avez raison lorsque vous dites que vous ne la laisserez pas tomber et je vous en remercie beaucoup. Je profite également de vous remercier d'avoir laissé la liberté de vote au sein de votre groupe.

A l'attention de M. F. Ingold, porte-parole du groupe des Verts, je le remercie pour sa prise de position. En ce qui concerne les Assises de la culture, soyez tous rassurés, elles ne sont pas terminées. Un rapport conséquent est en voie d'élaboration, qui doit encore être entériné par les trois acteurs qui ont participé à ces Assises, soit l'Agglo, la Ville de Fribourg et Coriolis Infrastructures. Tous trois doivent encore valider tous les éléments qui sont ressortis et les prioriser pour en déterminer les éléments essentiels. Ce travail est en cours et les résultats seront peaufinés."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15
et 24 des statuts de Coriolis
Infrastructures - message
no 32 bis (suite)

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, par 50 voix contre 12 et 7
abstentions, l'arrêté ci-après:**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- les statuts de Coriolis Infrastructures du 1^{er} juin 2011;
- les décisions de l'Assemblée des délégués du 18 décembre 2013;
- le message du Conseil communal n° 32 bis, du 19 août 2014;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Les modifications des articles 7, 15 et 24 des Statuts de Coriolis Infrastructures sont acceptées.

Article 2

Les modifications des articles 7, 15 et 24 des Statuts de Coriolis Infrastructures sont sujettes à référendum facultatif, conformément aux articles 52, 111, 112 et 113 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 29 septembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Marc Bugnon

La collaboratrice scientifique:

Nathalie Defferrard Crausaz"

Pause

La séance est interrompue pour une pause à 20.45 heures.
Elle reprend à 21.00 heures.

Séance du 29 septembre 2014

Modification des articles 7, 15
et 24 des statuts de Coriolis
Infrastructures - message
no 32 bis (suite)

Le Président informe les membres du Conseil général que le Bureau, qui s'est réuni durant la pause, a décidé que le Conseil général mènerait ce soir à son terme l'ordre du jour fixé et qu'il n'utiliserait pas la séance de relevée prévue le lendemain. "*Raison de plus pour se ressaisir et se remettre au travail aussi vite que possible*".

000

**5. Comptes 2013 de la
Caisse de prévoyance
du personnel de la Ville
de Fribourg – rapport**

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, présente le rapport ci-après:

"Les comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ont enregistré de bons résultats en 2013. La performance globale, qui se situe à 6.59% est supérieure à celle de l'indice du Crédit suisse des caisses de pension, qui se situe, lui, à 5,76%. Ce bon résultat est dû à la bonne santé des marchés financiers et à un excellent rendement des immeubles.

Rapport de la Commission
financière

Notre Commission s'est interrogée sur les risques liés aux besoins en liquidités nécessaires aux paiements des rentes. Les explications reçues du Conseil communal nous ont rassurés: le système utilisé par la Caisse pour gérer les placements semble efficace et solide. Pour le comité de la Caisse, l'objectif doit être d'avoir un bon équilibre entre le niveau des rendements, le niveau des risques et les besoins en termes de prestations. Par ailleurs, le Comité suit de très près les résultats des banquiers, responsables des placements, ce qui est appréciable par les temps qui courent.

Notre Commission a suggéré de procéder également à des placements éthiques ou durables. Il est en effet désormais reconnu que ces placements sont tout aussi performants que les autres.

Sur ces quelques remarques, la Commission financière vous invite à prendre acte des comptes 2013 de la CPPVF."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Vice-Président de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, prend la parole en ces termes:

"Les résultats de l'exercice 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg sont satisfaisants dans la mesure où, cela vient d'être rappelé par le Présidente de la Commission financière du Conseil général, l'ensemble des performances, notamment celles liées au marché immobilier mais aussi celles des placements financiers, se révèle être légèrement mais suffisamment en dessus de la moyenne des performances enregistrées par les milieux bancaires. Dans ce contexte-là, cela contribue, et c'est réjouissant, à ce qu'au 31 décembre de l'exercice précédent, nous ayons un taux de couverture qui se soit amélioré, passant de 50 et quelques pourcents à 52 et quelques pourcents.

Cela est d'autant plus satisfaisant qu'il n'a pas encore été tenu compte, dans ce bilan, de ce qui s'est passé un jour après, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2014. En effet, dès cette date, grâce notamment aux

Séance du 29 septembre 2014

Comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – rapport (suite)

décisions que le Conseil général a prises en janvier 2013, ces mesures ont permis de déterminer qu'en fonction de ces nouveaux calculs, qu'il faudra encore peaufiner en fonction de l'évolution des marchés financiers de l'exercice 2014, le taux de couverture passerait à plus de 72%. Cette projection est réjouissante pour l'équilibre financier de la Caisse, à laquelle l'employeur, c'est-à-dire vous qui la représentez, avait accepté, en janvier 2013, l'apport d'un capital nouveau avec un rendement à 4,25%, un taux technique de 4,5% (passé à 3,5%), un âge de référence pour la prise de retraite anticipée de 62 (passé à 63 ans) et une augmentation du taux de cotisation de la part des employé-e-s de 1%. Des mesures qui sont, pour le moment, dans les mains du comité de la Caisse de prévoyance, telles que celles liées notamment à l'indexation des retraites et à l'indexation de la somme des salaires assurée.

Dans ces circonstances-là, avec toutes les mesures et toutes les préventions nécessaires, parce que rien n'est jamais acquis dans ce domaine - croyez bien qu'avec le comité, je suis très bien placé pour le savoir - nous ne pouvons enregistrer un résultat positif qu'en restant évidemment vigilants pour l'ensemble des exercices qui nous attendent. C'est dans ce contexte, que je vous invite à prendre acte des comptes de l'exercice 2013."

Le Président rappelle la procédure:

"Selon l'article 4 alinéa 6 de notre règlement, le Conseil général examine les comptes annuels de la CPPVF et le rapport annuel de l'organe de contrôle. Il n'a pas à les approuver, il n'y aura donc pas de vote."

Discussion générale

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime en ces termes:

"Nous nous réjouissons des bonnes performances du portefeuille de la Caisse, que vous avez confié à trois établissements bancaires connus et de réputation sérieuse. Au nom de mon groupe (DC/VL) et en mon nom personnel, nous vous suggérons de répondre rapidement, par la positive, à la remarque de la fiduciaire en charge de la révision des comptes de la Caisse, qui mentionne en bas de la page 2 de son rapport:

'Concernant l'existence d'un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de la Caisse, nous relevons qu'il n'existe à ce jour pas de documentation écrite à ce sujet et nous recommandons la mise en place d'un tel document et son application'."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la déclaration ci-après:

"L'année 2013 est une année de transition, puisqu'il s'agit de la dernière avant l'impact des mesures de restructuration que nous avons déjà longuement évoquées dans cette salle. Notre groupe relève toutefois les éléments suivants: la performance globale, cela a été dit, de la Caisse, pour l'année 2013, donne satisfaction. Nous avons pris acte des dépassements des seuils légaux concernant les placements immobiliers en Suisse. Même si cela peut être judicieux actuellement, nous souhaitons que cela ne devienne pas une pratique régulière et invitons le comité de la Caisse à réévaluer ces positions régulièrement, afin d'éviter certaines surprises.

Séance du 29 septembre 2014

Comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – rapport (suite)

Le degré de couverture légal au 1^{er} janvier 2014 se monte à 73,21%. On peut donc espérer qu'un taux de 80% puisse être atteint sans mesure d'assainissement supplémentaire mais cette question reste ouverte puisqu'également dépendante de la conjoncture. A noter toutefois que, si l'on devait continuer à diminuer le taux technique, il en résulterait certainement une réduction du taux de couverture et donc immanquablement des mesures d'assainissement complémentaires. Nous tenons également à rappeler que l'augmentation du taux de couverture au 1^{er} janvier 2014 n'a pu se faire qu'avec l'adoption de mesures équilibrées, que notre groupe a d'ailleurs soutenues: les employé-e-s y ont contribué mais également les contribuables de notre ville qui, par leurs impôts, paient un million de plus par an et ce, pendant encore des dizaines d'années.

Notre parti est d'avis que des réformes supplémentaires doivent être entreprises. L'usage actuel veut que les employé-e-s et employeurs paient chacun 50% des cotisations de prévoyance. Il en est ainsi pour de nombreux contribuables, notamment ceux à faibles revenus. Ceux-ci, par leurs impôts, financent donc un privilège pour les employé-e-s communaux, puisque 55% des cotisations sont à charge de l'employeur. Sans déposer de postulat, nous demandons au Conseil communal de présenter rapidement un projet visant à modifier les statuts de la Caisse de prévoyance, afin de mettre fin à cette situation d'injustice et d'iniquité envers les contribuables de notre Commune. C'est dans cet esprit que nous prenons acte des divers rapports qui nous sont soumis."

Rapport du groupe socialiste

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) s'exprime en ces termes:

"Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil communal du 19 août 2014 concernant les comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF).

Notre groupe constate qu'au 31 décembre 2013, la Caisse a encore gagné des points par rapport à son degré de couverture (52,24% contre 50,74% en 2012). Ceci s'explique par la bonne performance des placements financiers ainsi que le bon rendement des placements immobiliers au cours de l'année 2013 (une performance globale de 6.59% contre 12,60% en 2012). Notre groupe se réjouit des bons résultats et des excellentes perspectives et s'aperçoit que, grâce aux efforts consentis par toutes les parties concernées, la CPPVF fait désormais partie des caisses publiques saines.

Dans cette perspective sereine, le groupe socialiste réitère sa proposition de l'année passée, à savoir que, suite aux nouveaux apports en capitaux, les fonds de la CPPVF soient non seulement investis selon des critères économiques mais aussi éthiques, en procédant à une sélection des entreprises qui intègrent des critères de développement durable. Selon SWISSCANTO, en investissant de manière responsable les objectifs de rendement deviennent plus intéressants sur le long terme. Nous restons persuadés qu'il est opportun de fixer un certain montant pour les placements durables et prions le Conseil communal (notamment la commission de placement) d'en tenir compte dans sa stratégie d'allocation d'actifs.

Le groupe socialiste prend acte des comptes 2013 de la CPPVF."

Mme Christa Mutter (Verts) fait la déclaration suivante:

Séance du 29 septembre 2014

Comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – rapport (suite)

"Le groupe des Verts prend acte des comptes de la CPPVF et du rapport.

Nous constatons que la Caisse réalise un bénéfice normal en 2013 et qu'elle profite du capital injecté de la Commune depuis début 2014.

Rapport du groupe des Verts

Ce que nous ne comprenons pas vraiment, c'est le ton jubilatoire du Conseil communal dans son rapport et la satisfaction de certains de nos collègues sur ces comptes. La performance globale de 6.6% ne nous semble pas 'très bonne'. Elle s'inscrit juste dans la moyenne des caisses de pensions qui est de 6.3%. D'ailleurs, dans les différents benchmarks et indices de caisses, la moitié se situe en dessous et les autres au-dessus des 6%. Et puis, cette performance dans la moyenne élève le degré de couverture de seulement 1.5 point. Ce n'est pas vraiment la lune quand le taux de couverture se situe à 50! On ne peut d'ailleurs jamais être assez vigilant et je soutiens la remarque de M. A. Sacerdoti qui appelle à un contrôle interne aussi pointilleux que possible. Il faut donc être vigilant avec les placements.

En ce qui concerne les investissements dans des placements durables, c'est facile à dire mais pas facile à réaliser. C'est toujours un grand espoir mais je pense que les critères d'exclusion de placements douteux sont plus faciles à déterminer et plus réalistes que de vouloir faire des placements durables, qui ne sont pas faciles à trouver et dont le rendement n'est pas assuré. D'un point de vue 'vert', ce serait bien sûr souhaitable mais il ne faut pas agir par naïveté en ce domaine.

Enfin, nous pensons que la Caisse est toujours dans un état tout à fait inquiétant, et pas du tout assaini. Une infime minorité des caisses suisses affichent des degrés de couverture en dessous de 70%. N'oublions pas que la population de la Ville va payer, pendant des décennies, des cotisations d'employeur très hautes pour garantir de bonnes conditions de rente au personnel de la ville.

N'oublions pas que la ville a versé à la Caisse non seulement les 56,8 millions de francs en 2014, mais qu'elle avait apporté, en 2005 déjà, 30,2 millions de francs. Nous avons donc déjà versé 87 millions de francs sans être sûrs que ce soit la fin.

87 Millionen Franken, ich muss ihnen das nicht vorrechnen, das sind zweimal Equilibre, das sind eine grosse und eine kleine Schule. Mit 87 Millionen Franken hätten wir schon den Klein-Sankt-Johann Platz erneuert, Verkehrsberuhigung und Busspuren in allen Quartieren realisiert. Mit diesen Millionen hätten wir Quartiere und Kulturveranstalter unterstützen können, wir hätten Krippen, Mittagstische und ausserschulische Aktivitäten finanzieren können. Also wir hätten all jenes tun können, das wir in den letzten Jahren sparen mussten und das auch in den nächsten Jahren schmerzhaft gespart werden muss. Aus diesem Grund kann man diese Rechnung nicht mit Freude, sondern nur mit Besorgnis, zur Kenntnis nehmen und sicher nicht mit der fragwürdigen Selbstzufriedenheit des Gemeinderates."

M. Pascal Wicht (UDC) prend la parole en ces termes:

"L'état de la Caisse de pension est un sujet qui préoccupe notre groupe au plus haut point depuis de très nombreuses années. A la

Séance du 29 septembre 2014

Comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – rapport (suite)

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

lecture des résultats qui nous sont présentés aujourd'hui, on pourrait à première vue avoir le sourire et considérer, à l'instar de notre syndic et du Conseil communal, que les problèmes de la Caisse sont maintenant du passé et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possible (en aparté: 'pour citer Voltaire'). On pourrait le faire, oui mais... il y a un 'mais'. Au risque de passer pour des rabat-joie, nous aimerions relever que tout n'est pas si rose qu'il n'y paraît et qu'il est prématuré de crier victoire.

Les rendements des placements financiers de la Caisse ont été bons, et même très bons, puisqu'ils ont dépassé l'indice du Crédit Suisse, et nous nous en réjouissons. Toutefois, nous savons bien que les rendements obtenus sur les marchés peuvent se détériorer très rapidement. L'année 2013 a été très bonne sur les marchés financiers, l'indice SMI avait progressé de l'ordre de 20% sur l'année 2013. En 2014, la hausse continue, même si elle s'est un peu ralentie, et le SMI s'approche gentiment mais sûrement de la barre des 9000 points. De ce fait, si on peut encore s'attendre à une bonne - à très bonne - performance pour les comptes 2014, et peut-être encore en 2015, il faut aussi songer que les cours boursiers ne vont pas continuer indéfiniment leur hausse, ainsi va la vie des marchés financiers. En tous les cas, nous espérons que les responsables des placements de la Caisse seront aussi avisés lorsqu'il s'agira d'investir dans les périodes difficiles qu'ils ne le sont par beau temps et que les bons rendements réalisés ne correspondent pas à une prise de risque immodérée qui se paiera 'cash' lorsque les marchés repartiront à la baisse.

D'autre part, et c'est là le principal point qui nous préoccupe, le Conseil communal se félicite du taux de couverture de 73.2% affiché par la CPPVF, ce qui place la Caisse non pas 'dans le haut du peloton' comme l'affirme le Conseil communal dans son communiqué de presse, mais juste dans la bonne moitié. Pour nous, il n'y a pas de quoi pavoiser, car cette amélioration du taux de couverture découle directement des mesures d'assainissement de la caisse, et en premier lieu des 56,8 millions injectés par la commune et que les contribuables de la ville vont maintenant payer pendant 38 ans, grâce, il faut le dire, à un astucieux tour de passe-passe comptable. Sans ces mesures d'assainissement et surtout sans cet apport financier, le degré de couverture serait de 52,24% et là, c'est bien dans le gruppetto et non dans le peloton de tête que nous nous trouvons. Quant aux mesures structurelles, c'est-à-dire autres que l'injection de capitaux, nous persistons à croire que, si elles vont dans la bonne direction, elles seront toutefois insuffisantes pour permettre un assainissement durable de la Caisse et un assainissement de la Caisse dans les délais légaux prescrits.

Ainsi, pour le groupe UDC, la sagesse voudrait que la Commune profite de la relativement bonne situation actuelle pour poursuivre, mais dans la bonne voie, la réforme déjà entreprise. Il s'agit d'activer le système des deux caisses proposé par le groupe UDC, afin de permettre une transition vers un régime de primauté des cotisations, de limiter davantage les retraites anticipées et de fixer à 65 ans, comme dans le privé, l'âge de la retraite. Ces mesures permettraient des économies de plus 1,5 million de francs par année en permettant d'atteindre plus rapidement l'objectif de couverture visé.

C'est avec ces remarques que le groupe UDC prend acte des comptes 2013 de la CPPVF."

M. Maurice Page (CG-PCS) tient les propos ci-après:

Séance du 29 septembre 2014

Comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – rapport (suite)

"Je serai très bref et je me permettrai de faire un brin de philosophie à la fin de ce débat, qui résume, à mon sens, les diverses interventions. Je dirai simplement que la Caisse de pension, c'est comme les casinos: il y a des bonnes années et il y a des mauvaises années. Cette année, heureusement, est bonne; les suivantes seront peut-être mauvaises."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Vice-Président de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, répond en ces termes:

"M. A. Sacerdoti, merci d'abord de votre témoignage au nom du groupe DC/VL. Il est évident que chaque fois que nous avons des recommandations de la part d'organes de révision, nous les suivons. Je n'ai donc aucun problème à vous dire que cette recommandation sera suivie."

A M. V. Jacquat, j'aimerais rappeler plusieurs éléments:

- 1. Les placements dans les domaines immobiliers sont un peu plus importants que la moyenne. Nous avons chaque année des demandes d'autorisation pour dépasser ce quota. Dans la mesure où l'essentiel de ces placements immobiliers ne correspondent pas à des placements financiers mais à des placements sur du solide, puisque la Caisse de prévoyance est également propriétaire et entend, en fonction de l'augmentation de la fortune dont elle va également bénéficier en fonction de cette créance qui va faire l'objet d'un remboursement annuel, la Caisse va également se poser la question d'investissements dans le domaine de l'immobilier, non pas dans le domaine de fonds immobiliers mais dans le domaine de l'immobilier pur et dur.*
- 2. La question de l'assainissement total se pose, avez-vous dit. J'aimerais vous rappeler que tous les chiffres qu'on vous a donnés, le taux de 73,2% (qui n'est qu'un taux indicatif au 1^{er} janvier 2014), pour illustrer les effets des mesures que vous avez acceptées, mais également pour tenir compte du fait qu'on est passé d'un taux de référence de 4,5% à 3,5%. Pouvait-on imaginer un taux de 4,5%? Certes non, mais dans l'hypothèse où cela eût été le cas, nous serions déjà largement au-dessus des 80%, ne veut rien dire, puisque nous serions avec un taux qui ne correspondrait pas à la réalité.*
- 3. Vous avez parlé d'égalité des taux de cotisation entre employeur et employé-e-s. Je vous rappelle d'où l'on vient: la répartition était de 60%-40% (chiffres arrondis) avant ces mesures. Nous en sommes à 55%-45%, nous avons donc déjà fait un bon pas dans cette direction.*

Mme A. Sidi Nur Manguay nous renvoie au développement durable. On en a parlé à plusieurs reprises mais toujours à condition de respecter le point de vue non seulement du Conseil communal mais aussi celui du comité de la Caisse qui est le responsable de cette gestion; le Conseil communal n'est donc pas seul à décider de cette option.

Mme C. Mutter nous reproche un ton jubilatoire. Mme Mutter, vous vous rappelez très bien les épisodes d'il y a plus d'une dizaine d'années où on parlait du fameux 'trou' de la Caisse de prévoyance. Fait

Séance du 29 septembre 2014

Comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – rapport (suite)

indéniable que cette Caisse de prévoyance a contribué d'une manière négative à la renommée de la Ville et je crois qu'il n'est pas inutile aujourd'hui de dire que les choses vont mieux, même si elles doivent encore être renforcées. Je pense qu'il ne faut pas relativiser mais se rappeler d'où l'on vient, à l'époque où cette affaire a éclaté au grand jour, le taux de couverture atteignait tout juste les 30%. Vous avez rappelé, à juste titre, les montants mis à disposition non seulement sous forme d'argent mais également sous forme de propriété immobilière. Il est évident que, à ce niveau-là, ce qui n'avait malheureusement pas marché, c'était le rendement des placements financiers.

Comme l'a dit M.M. Page, il y a des années où ça va mieux et des années où ça va nettement moins bien.

Dernière petite correction à faire: nous n'avons pas versé 56,8 millions, nous avons créé une créance, qui fait l'objet pendant 38 ans d'un remboursement annuel.

M. P. Wicht, évidemment que tout n'est pas rose, je ne crois pas l'avoir dit! La situation est meilleure, vous l'avez également reconnu. La situation mérite une vigilance encore plus forte pour pouvoir assurer, au rythme des années, l'augmentation du minimum. J'aimerais aussi vous rappeler que, dans le cadre de l'ensemble de ces placements, il y a toujours des placements financiers qui représentent le tiers des placements, le tiers qui est lié aux placements immobiliers qui ont un rendement assez correct, puis cette créance qui a un rendement de 4,25%, ce qui signifie que nous avons proposé, et vous l'avez accepté dans une décision fort sage, d'équilibrer les risques dans le cadre de ces placements. Les équilibres dont vous avez fait mention, je pense que le comité, pas seulement le Conseil communal, en est excessivement content. Dernière remarque: je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il s'agissait d'un tour de passe-passe comptable; c'était tout simplement la création d'une créance qui a été reconnue par l'ensemble des organes qui ont été intéressés à ce dossier, même les organes les plus sévères, ceux qui sont destinés à surveiller les organes de fondation, l'ont accepté donc ne parlons plus véritablement d'un tour de passe-passe comme si on avait manipulé les chiffres.

Merci à M. M. Page de rappeler la relativité des placements. Nous faisons le maximum avec les banques avec lesquelles nous travaillons. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'on a affaire à des aventuriers pour pouvoir assurer au maximum non seulement un rendement correct mais également le maintien de notre capital."

Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2013 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, tels que présentés.

Séance du 29 septembre 2014

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 96 de M. Jean-Noël Gex (PLR) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier le soutien par l'acte à la Fondation Fribourg Coeur

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 1^{er} octobre 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 96 de M. J.-N. Gex et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier le soutien par l'acte à la Fondation Fribourg Coeur.

Réponse du Conseil communal

En préambule

Les statistiques le démontrent, en cas d'arrêt cardiaque, chaque minute perdue diminue de 10% les chances de survie de la personne. La durée moyenne d'intervention d'une ambulance étant de plus de dix minutes dans le canton de Fribourg, les gestes de base doivent être entrepris par les témoins d'un tel événement. Ces gestes déterminants ne sont pas seulement réservés aux professionnels de la santé mais sont aussi accessibles à toute personne par une formation adéquate.

Lors d'une alerte pour arrêt cardio-respiratoire, le personnel de la centrale d'intervention peut, à tout moment, donner les consignes d'utilisation d'un défibrillateur, se trouvant à proximité, par le biais d'une personne formée.

Les deux seules actions reconnues comme définitivement efficaces sont le massage et la défibrillation. Partant, la sensibilisation de toute la population à l'importance de se former aux premiers gestes de réanimation favorisera l'augmentation du taux de survie. Les compétences et les connaissances acquises lors d'une telle formation seront à même de garantir un impact positif sur un plus grand nombre de victimes.

L'objectif principal de la Fondation Fribourg Coeur est de former, établir et coordonner un réseau de premiers répondants, afin d'assurer et d'appliquer les premiers gestes de réanimation à tout citoyen victime d'un arrêt cardiaque dans un délai de cinq minutes, afin d'augmenter le taux de survie en situation pré-hospitalière. Par la mise en place de sa stratégie, la Fondation formera, sur tout le territoire du canton de Fribourg, le plus grand nombre possible d'habitants aux gestes de base de la réanimation; elle établira un réseau de premiers répondants, engageables par la centrale de régulation sanitaire 144. Un travail fondamental consistera à renforcer les différents maillons de la chaîne de survie et à établir des processus et des procédures clairs et bien définis au niveau de l'organisation et de l'opérationnel.

Etude déjà faite

- *Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg s'est déjà penché sur la question d'acquisition de défibrillateurs cardiaques en mai 2010. Un groupe de travail a étudié la problématique et a rendu son rapport qui indique qu'il incombe à chaque service administratif d'évaluer ses besoins dans le domaine.*
- *La commission d'hygiène et de sécurité au travail de la Ville de Fribourg (CHST) n'est pas entrée en matière, à l'époque, pour l'acquisition d'appareils supplémentaires, parce qu'il y en a déjà à disposition dans certains endroits de l'administration.*

Séance du 29 septembre 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 96 de M. Jean-Noël Gex (PLR) et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier le soutien par l'acte à la Fondation Fribourg Coeur (suite)

En cours ou à venir

Le Conseil d'Etat rédigera un rapport sur l'utilisation des défibrillateurs dans le canton et sur les possibilités de former des écoliers à l'usage de cet appareil, selon 'La Liberté' du jeudi 27 mars 2014.

La Ville de Fribourg possède six défibrillateurs (à la piscine du Levant, à la piscine de la Motta, à la deuxième piste de glace et à la halle omnisports de Saint-Léonard, aux ateliers des Neigles et à la décharge de Châtillon). Des collaborateurs de la Ville ont été formés à l'utilisation de ces appareils.

En conclusion, le Conseil communal fait les propositions suivantes:

- *Inscrire tous les appareils de la Ville au 144 en vue de leur géolocalisation, ce qui permettra à la Fondation Fribourg Coeur d'avoir des appareils à disposition.*
- *Donner à la Fondation la liste des personnes qui ont suivi un cours sur le fonctionnement de ces appareils mais sans que ces dernières ne soient obligées de répondre favorablement à leur demande.*
- *Faire l'acquisition de deux défibrillateurs (environ 3'500 francs HT / pc) qui seraient installés l'un, à la Maison de Ville et l'autre, à l'Hôpital des Bourgeois."*

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit:

"Je remercie le Conseil communal d'avoir pris le temps de répondre à ces questions et je l'encourage à suivre ses propositions. J'aimerais toutefois que l'on fasse un peu plus de publicité, sur le site Internet de la Ville ou dans le '1700' notamment, sur l'emplacement de ces défibrillateurs. J'ai connaissance qu'il s'en trouve un en Vieille-Ville, près du Werkhof, qui est à disposition de chacun à l'extérieur. L'accessibilité de ces appareils à toute personne devrait être garantie en les plaçant à l'extérieur des bâtiments, ce qui n'est pas forcément le cas pour les défibrillateurs qui se trouvent à la Motta (ouverte de mai à septembre) ou à la seconde piste de glace de Saint-Léonard (durée d'ouverture également limitée). Je vous remercie d'étudier encore cet aspect."

Le postulat n° 96 est ainsi liquidé.

000

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 43 cosignataires lui demandant le bétonnage de la chaussée aux arrêts de bus

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, présente succinctement le rapport suivant:

"En séance du 1^{er} octobre 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 97 de M. P.-A. Perritaz et de 43 cosignataires lui demandant le bétonnage de la chaussée aux arrêts de bus.

Séance du 29 septembre 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 43 cosignataires lui demandant le bétonnage de la chaussée aux arrêts de bus (suite)

Réponse du Conseil communal

La déformation de la chaussée aux arrêts de bus est une problématique bien connue des services techniques de la Commune. En effet, il suffit d'observer les arrêts de bus pour remarquer à quel point l'orniérage est présent. Il va de soi que, si la pose d'un revêtement de type béton était la solution adéquate, le Conseil communal s'empresserait d'inscrire un montant à cet effet dans un budget de fonctionnement, voire d'investissement. En l'état, la résolution de ce problème n'est pas aussi simple. Afin d'exposer au mieux les considérants, le Conseil communal revient sur certains éléments importants.

A. Pratique jusqu'à ce jour

On dénombre environ 130 arrêts de bus aujourd'hui sur le territoire de la Ville de Fribourg. Un peu moins de 20% de ces arrêts présentent un revêtement réalisé en béton. Il s'agit des arrêts les plus fréquentés, des arrêts terminus (actuels et anciens) et des arrêts particuliers comme ceux en encoche.

Du point de vue de la durabilité, la durée de vie d'un arrêt en béton est estimée à vingt ans et celle d'un arrêt en bitume à douze ans. A propos des coûts, un arrêt de bus en béton est environ deux fois plus onéreux qu'un arrêt en bitume. Enfin, concernant l'entretien, la réparation d'un arrêt en béton est plus longue que celle d'un arrêt en bitume.

B. Evolution du contexte urbain

En observant l'évolution du réseau des transports en commun durant ces dernières années et en analysant le développement à venir, on se rend compte que la position des arrêts de bus a évolué et que cette évolution se poursuivra encore ces prochaines années.

En effet, ces dernières années, l'extension de lignes existantes a été généralisée. Il en est résulté des itinéraires empruntant des routes qui n'avaient pas été dimensionnées pour ce type de trafic. En parallèle, le type de véhicules utilisé par les TPF ainsi que leur fréquentation ont également évolué, induisant des effets non négligeables sur la portance des chaussées.

Au regard des planifications en cours, comme le plan d'agglomération, le plan directeur de la Ville historique ou encore l'assainissement au bruit routier, on se rend compte que, d'une part, des réflexions sont en cours sur la position des arrêts de bus et que, d'autre part, des travaux seront réalisés sur la plupart des routes où transitent des lignes de bus.

C. Interventions sur le domaine public

Ce n'est un secret pour personne que les infrastructures des routes servent également au passage de conduites publiques ou privées. L'accès à ces conduites en cas de défectuosité est évidemment plus complexe avec un revêtement en béton qu'avec un revêtement bitumineux.

D. Evolution des types de revêtements

Séance du 29 septembre 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 43 cosignataires lui demandant le bétonnage de la chaussée aux arrêts de bus (suite)

Depuis quelques années, une grande évolution des types de revêtements a été mise en évidence. Des revêtements bitumineux renforcés ou à composantes polymères permettent une meilleure portance et assurent une plus grande durabilité. En conséquence, une plus grande palette de types de qualité de revêtements est offerte en fonction des différentes situations qui se présentent.

E. Stratégie en cours

Les planifications directrices génèrent de nouveaux projets qui impliquent l'analyse de l'état de la chaussée et de la position des arrêts de bus. En relation avec les interventions de ces dernières années, on se rend compte que la plupart des chaussées assainies au bruit ont dû faire l'objet de renforcement des infrastructures. En effet, elles n'avaient pas été dimensionnées pour les charges de trafic actuel ni pour le tonnage des véhicules lourds. L'état de ces infrastructures explique en partie les déformations du revêtement que l'on connaît actuellement. Une autre raison s'explique par l'évolution du tonnage par essieu des bus TPF. Les futurs projets tiendront compte de ces paramètres et permettront la mise en place de revêtements en conformité avec les contraintes qui seront subies. Il va de soi que la présence de canalisations souterraines, l'intégration urbanistique et les coûts seront également examinés, afin d'opter pour la solution la plus durable.

F. Synthèse

En conséquence, le Conseil communal, sans écarter la solution du bétonnage, opte pour une approche considérant tous les paramètres à mettre en relation avec un développement durable, une qualité d'intégration urbanistique, une cohérence financière et une garantie des conditions d'entretien. Il précise également qu'il reste très sensible à la sécurité des cyclistes et au confort des utilisateurs des transports publics."

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) se déclare globalement satisfait de la réponse.

Le postulat n° 97 est ainsi liquidé.

ooo

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 100 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier les horaires scolaires

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, résume le rapport ci-après:

"En séance du 1^{er} octobre 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 100 de M. J.-F. Python et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier les horaires scolaires.

Réponse du Conseil communal

I. Objet du postulat

Par ce postulat, les signataires demandent au Conseil communal d'étudier les horaires scolaires, afin d'améliorer et de diminuer

Séance du 29 septembre 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 100 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier les horaires scolaires (suite)

les temps d'attente pour les élèves des écoles primaires. L'objectif est de réduire au maximum les temps d'attente liés à l'arrivée des transports en commun et le début des cours de même qu'entre la fin des cours et le départ des transports en commun, à l'accueil, avant et après le 'Mittagstisch', aux devoirs surveillés, aux alternances etc. Il n'est pas possible de laisser les enfants de 4-5 ans plus de 10-15 minutes seuls sans surveillance en ville.

II. Considérations générales

1. *L'horaire scolaire a été établi avec les inspecteurs scolaires. La Direction des écoles de la Ville (ci-après: DEV) a ainsi décidé que tous les enfants, tant ceux qui fréquentent l'école enfantine (1^{ère} et 2^{ème} Harmos) que ceux de l'école primaire (3^{ème} à 8^{ème} Harmos) commenceront et termineront l'école à la même heure pour faciliter aux parents l'organisation des trajets scolaires. L'horaire scolaire est le suivant:*

Le matin: 7h55 – 11h35

L'après-midi: 13h45 – 15h30

2. *Même si ce postulat est rédigé de façon générale, le problème de la coordination entre les horaires scolaires et ceux des transports publics ne se pose que pour les enfants de Bourguillon, seul quartier desservi par les bus TPF régionaux, et non urbains. La cadence des bus régionaux est de deux passages horaires. De Bourguillon à l'arrêt Tilleul, le bus passe chaque heure aux minutes 14 et 44. Il arrive à l'arrêt Tilleul à 7h21. Le retour se fait aux minutes 30 ou 35 et 00.*
3. *Depuis son développement, le quartier de Bourguillon bénéficie du service d'un bus scolaire. Le bus scolaire accueille les enfants de l'école enfantine (1 et 2 H) et des enfants des deux premières années primaires (3 et 4 H). Après avoir pris en charge les enfants de Bourguillon, à 7h15 et 7h20, le bus se rend tout d'abord à l'école de l'Auge où descendent les enfants fréquentant cette école. Y montent les enfants se rendant à l'école de la Neuveville. A l'arrêt à la Neuveville, montent dans le bus les enfants qui se rendent à l'école de l'Auge. Ils y arrivent à 7h40. La durée du trajet complet est de 25 minutes.*
4. *Si l'horaire scolaire général était appliqué aux écoles de l'Auge et de la Neuveville, les enfants des 3 à 6 P (4 à u H) terminant l'école le matin à 11h35 ne pourraient pas prendre le bus régional de 11h35 mais devraient attendre celui de 12h00. Ils arriveraient à Bourguillon à 12h09 pour reprendre le bus à 13h14. Ils n'auraient donc qu'une heure de pause. La DEV a alors décidé d'avancer le début de l'école à 7h45 ce qui assure la fin de l'école à 11h25. Les enfants peuvent donc prendre le bus régional à 11h35.*

III. Remarques particulières

Par lettre du 3 mars 2013, l'Association du quartier de Bourguillon a proposé à la DEV de décaler les horaires scolaires de l'école de l'Auge et de la Neuveville, à savoir: 8h00 – 11h25 / 13h30 – 15h30. Cet horaire diminue le temps de classe du matin d'un quart d'heure qui est rajouté à celui de l'après-midi. Cette solution aurait l'avantage de faire lever

Séance du 29 septembre 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 100 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier les horaires scolaires (suite)

les enfants plus tard le matin et de permettre aux plus grands de prendre le bus non pas de 7h16 mais de 7h46.

Malgré ses points positifs, cette solution n'est pas applicable pour les raisons suivantes:

- 1. Les unités d'enseignement ont toute la même durée qui a été fixée par la DICS, en accord avec Harmos, à 50 minutes. Le système recommandé est de 4 unités le matin et 2 l'après-midi. La proposition de l'Association aurait pour résultat 3,8 unités le matin et 2,2 l'après-midi. Vu l'organisation de l'enseignement durant ces unités, la DICS ne pourrait pas l'accepter.*
- 2. Le début de l'école à 13h30 obligerait les enfants à prendre le bus TPF à 13h14. Ils arriveraient à l'arrêt du Tilleul au plus tôt à 13h21 et n'auraient que quelques minutes pour se rendre à l'école. Des retards éventuels susciteraient inévitablement des tensions.*
- 3. Actuellement, le chauffeur de bus commence sa course à l'Auge à 11h30 et la termine à Bourguillon à 11h55. Il repart l'après-midi à 13h15. Selon la proposition, il partirait à 11h25 et arriverait à Bourguillon à 11h50. Pour être à 13h25 à l'Auge, il devrait partir de Bourguillon à 13h00. Il n'aurait plus qu'une pause d'une heure 10. Légalement, sa pause doit être de ¾ h. A cause de la charge de trafic à ces heures, il n'est pas exclu qu'il ne puisse pas respecter la durée légale de la pause, ce qui l'empêcherait de reprendre le volant.*
- 4. Enfin, le bus scolaire transporte les enfants de l'Auge et de la Neuville à la patinoire et à la piscine. Ces cours s'inscrivent dans un horaire qui se calque sur l'horaire bloc 4 + 2. Un décalage, ne serait-ce que de 10 minutes, mettrait en grande difficulté la gestion des horaires des installations sportives. Il en résulterait des pertes d'unités, ce que la Ville ne peut se permettre vu son manque d'infrastructures sportives.*
- 5. S'agissant des temps d'attente de plus de 10 minutes par des enfants de 4 à 5 ans laissés sans surveillance et évoqués par l'Association, il faut relever qu'une fois de plus ce problème ne concerne que les enfants qui bénéficient du bus scolaire. Les enfants venant de Bourguillon arrivent à l'Auge à 7h25. Les enseignants les prennent en charge 10 minutes avant la sonnerie, soit à 7h35. Ils sont donc laissés seuls pendant au maximum 10 minutes mais souvent bien moins à cause des retards dus à la circulation. Demander au bus de les amener plus tard empêcherait ce dernier de desservir l'école de la Neuville et de ramener à l'Auge les enfants du quartier de la Neuville. La suppression de cette course entre ces deux quartiers ne serait pas acceptée par ses habitants.*

En conclusion, il faut reconnaître que l'établissement d'un horaire tient parfois de la quadrature du cercle et qu'il ne pourra jamais faire que des heureux. Les contraintes exposées ci-dessus démontrent qu'il n'est pas possible de trouver une autre solution que celle appliquée."

M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) remercie le Conseil communal d'avoir donné une explication aussi claire et aussi précise sur les raisons de ces débuts et fins d'horaire scolaire.

Séance du 29 septembre 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 100 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'étudier les horaires scolaires (suite)

"Je comprends entièrement que l'on ne peut pas couper les unités scolaires en deux pour essayer de faire, le matin et l'après-midi, des demies leçons. Je remarque aussi que le bus scolaire sert à d'autres activités scolaires et extra-scolaires, ce qui est très bien. Je remarque néanmoins qu'il y a toujours encore la fixation sur notre bus scolaire de la Ville sans penser qu'il y a également peut-être le bus des TPF, qui fait aussi le trajet entre l'Auge et la Neuveville ou encore Bourguillon, pour éventuellement donner une combinaison pour les élèves plus âgés."

Le postulat n° 100 est ainsi liquidé.

ooo

9. Décisions quant à la transmission

A. DES PROPOSITIONS

- n°15 interne de Mme Marina Flores (UDC) et de M. Hans Werhonig (UDC), ainsi que de 14 cosignataires, visant à avancer dans l'ordre du jour des séances du Conseil général les "Questions" et les "Réponses aux questions", ceci par souci d'efficacité

Discussion sur le fond

Le Président requiert toute l'attention des membres du Conseil général dans le traitement de cette proposition, car ce n'est pas forcément d'une simplicité cristalline:

"Je vous livre d'abord, conformément à l'article 63, alinéa 1 du règlement du Conseil général, l'analyse du Bureau sur cette question:

Premièrement cette proposition pose un problème de qualification. Cette intervention doit être qualifiée, aux yeux du Bureau, de 'proposition' tout court, non pas de 'proposition interne'. En effet, selon l'article 34 de la loi sur les communes, le Bureau fixe les séances du Conseil général et leurs ordres du jour en accord avec le Conseil communal. Ce texte est repris dans l'article 21, lettre a du règlement du Conseil général, tel quel. Lors des débats au Grand Conseil relatifs à la loi sur les communes, le rapporteur avait abordé l'éventualité d'un désaccord entre le Bureau du Conseil général et le Conseil communal et il avait déclaré notamment: 'le désaccord pourra affecter la fixation de l'ordre du jour, lorsque, par exemple, le Bureau voudra faire figurer à l'ordre du jour un objet que le Conseil communal estime non préparé. Le désaccord empêchera alors l'objet d'être traité.' C'est dire que l'accord entre le Bureau et le Conseil communal est une condition sine qua non. Cette proposition touchant donc indirectement les compétences du Conseil communal, il ne s'agit pas d'une proposition interne. Cet aspect n'est pas dépourvu d'importance, puisqu'en cas de transmission, la procédure est radicalement différente. Voilà pour la question de la qualification.

Cette proposition pose également un problème de recevabilité. En effet, l'objectif poursuivi d'avancer dans l'ordre du jour les questions et en contradiction au moins partielle avec l'article 17, alinéa 2 de la loi sur les communes, qui prévoit que dans les 'Divers' soit après la liquidation de l'ordre du jour, 'chaque citoyen actif peut également poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée', après la liquidation de l'ordre du jour, je le

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

rappelle. La modification du règlement du Conseil général, telle qu'elle est requise par les auteurs de la proposition, contreviendrait donc à la législation cantonale et elle est, pour ce motif, aux yeux du Bureau, irrecevable.

Je passe la parole, toujours en application de l'article 63, alinéa 1 de notre règlement, au Syndic s'agissant de ces questions de qualification et de recevabilité."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, prend la parole en ces termes:

"Je n'ai rien à ajouter à l'argumentaire que vous avez donné."

Le Président passe la parole aux auteurs de la proposition en les invitant à signifier s'ils entendent contester l'analyse du Bureau tant sur la qualification, d'une part, que sur la recevabilité, d'autre part.

M. Hans Werhonig (UDC) tient les propos suivants:

"Nous connaissons tous le problème des questions, alors que la salle est à moitié vide. Des questions de haute importance sont posées et répondues: spectacle triste et écœurant, même indigne. Les citoyens de notre ville méritent mieux. Le Bureau réalise que cette situation mérite d'être améliorée. Il a décidé de passer cette affaire à une commission de toilettage. Le Bureau a décidé que notre proposition interne est partiellement recevable. C'est comme si une femme est partiellement enceinte. C'est un peu compliqué. Les auteurs de la proposition interne sont d'avis que leur proposition est entièrement recevable.

Mesdames et Messieurs, notre argumentation est simple: les membres du Conseil général envoient souvent leurs questions bien avant la séance, au Bureau. Donc, par ce fait, les questions sont devenues prévisibles, connues et réelles. Par ce fait, elles doivent figurer à l'ordre du jour. C'est la même logique qui assure, aujourd'hui, que les réponses aux questions de la séance précédente font parties d'un objet particulier de l'ordre du jour. Voilà, j'ai presque terminé. Et je cite rapidement l'article 16, alinéa 3 de la loi sur les communes: 'chaque citoyen actif peut, par une motion d'ordre, proposer à l'assemblée de modifier la marche des débats.'

Mesdames et Messieurs, c'est précisément ce que nous voulons faire avec notre proposition: créer une marche des débats efficace et digne des citoyens de la ville; ils le méritent. Nous vous prions de supporter l'acceptation de notre proposition interne."

Le Président résume l'intervention de M. H. Werhonig en lui demandant de préciser si son groupe maintient la qualification et la recevabilité de la proposition.

M. Hans Werhonig (UDC) le confirme. Il souligne encore:

"Les deux organes, le Conseil communal et Conseil général sont responsables. Donc, avec le même argument, le Conseil communal peut décider de ne pas traiter la proposition tout court, parce qu'il n'est pas entièrement responsable. Je ne vois donc aucune justification de la raison pour laquelle le Conseil général traite en accord avec le Conseil communal cette proposition interne. Elle est interne, parce que l'ordre du

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

jour du Conseil général est majoritairement une affaire du Conseil général, non pas du Conseil communal."

M. Maurice Page (CG-PCS) prend la parole en ces termes:

"J'aimerais aborder une autre question encore que celle de la recevabilité et de la qualification formelle. J'aimerais rappeler que le Bureau a mis sur pied une commission de toilettage, qui est en train de réfléchir comment renouveler son règlement et le remettre au goût du jour. Je suggérerais plutôt que cette question, qui, à mon avis, n'est pas sans fondement, devrait être traitée dans ce cadre-là. Le Bureau fera un rapport sur ce type de question dans son rapport global sur la révision du règlement. Une autre suggestion sur laquelle on pourrait réfléchir: c'est le fait de considérer que, lorsqu'il y a des séances de relevée, que ce ne sont pas deux séances mais qu'il s'agit effectivement d'une seule séance, c'est-à-dire que la seconde séance, de relevée, n'est que la continuation de la précédente, de la veille, et donc que, les 'Divers' et les questions ne sont ouverts qu'à la fin de la seconde séance. Ce serait peut-être aussi une piste à explorer. Je lance le débat et cette idée."

Le Président saisit l'occasion de répondre immédiatement, au nom du Bureau, à propos de la suggestion de saisir le groupe de travail 'toilettage du RCG'.

"C'est précisément la réponse que j'avais donnée, au nom du Bureau, à M. H. Werhonig en lui disant que le souci d'alléger nos séances, afin que chaque point de l'ordre du jour puisse être traité avec la dignité qui lui sied. Ce souci est partagé par le Bureau mais la solution ne se trouve pas dans le déplacement de ce point à l'ordre du jour mais dans l'allègement, notamment dans le fait de répartir notre ordre du jour sur deux séances; pour répondre à votre question encore une fois, au nom du Bureau."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, rappelle les éléments suivants:

"Les dispositions de la loi sont têtues et la lecture que fait M. H. Werhonig, avec tout le respect que je lui dois, de l'article 16 de la Loi sur les communes en lien avec l'article 17 de la LCo, est manifestement erronée. Les 'Divers', au sens de l'article 17 LCo, ne constituent pas un objet à traiter au sens de l'article 16 LCo. Pour toutes ces raisons, cette proposition ne peut pas être considérée, dans un premier temps, comme interne, puisqu'elle a sa base dans la loi sur les communes, et elle est manifestement irrecevable en fonction des arguments que vous avez développés tout à l'heure."

Vote sur la qualification formelle de la proposition n° 15 interne

Opposée à la qualification de 'proposition interne', la qualification de 'proposition' l'emporte, à une majorité évidente.

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 15

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de considérer la proposition n° 15 de Mme Marina Flores et de M. Hans Werhonig, ainsi que de 14 cosignataires, comme irrecevable.

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

La proposition n° 15 est ainsi liquidée.

- n°16 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 5 cosignataires, demandant au Conseil communal l'abrogation de la pension viagère du Conseil communal dont le principe est fondé dans l'article 26 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, ainsi que des articles y relatifs avec entrée en force au 1^{er} janvier 2015

Le Président fait la déclaration ci-après:

"La proposition n°16 - je vous livre l'analyse du Bureau sur cette question - a été jugée comme irrecevable par le Bureau, par 7 voix mais 1 abstention. J'en donne rapidement les motifs: cette proposition prévoit, je viens de le mentionner, que l'entrée en force de l'abrogation soit fixée au 1^{er} janvier 2015, sans effet rétroactif. Cet aspect de la proposition entraîne les conséquences suivantes:

1. *Le délai de transmission et de traitement, tel qu'il est prévu par l'article 64 al.1 de notre règlement ne pourrait évidemment pas être respecté, dans la mesure où l'éventuelle transmission devait intervenir aujourd'hui, le Conseil communal devrait déposer son rapport final avant fin septembre 2015, près de dix mois après l'entrée en force prévue par la proposition. Si on y ajoute encore les délais de recours ou de referendum qui commenceraient à courir, qui pourraient être utilisés, vu la nature de la proposition, l'entrée en force ne pourrait pas intervenir avant le courant 2016. C'est le premier motif d'irrecevabilité.*
2. *Quant au fond, la suppression pure et simple de la rente viagère au 1^{er} janvier 2015, soit en cours de législature, violerait le principe de la non rétroactivité des lois. Vous savez qu'est rétroactive la règle de droit qui exerce ses effets sur un état de fait qui a pris naissance dans le passé et se prolonge après la modification de l'ordre juridique, cette rétroactivité en soi est admissible mais pour autant qu'elle respecte tous les principes de l'ordre juridique, notamment celui de l'égalité et de l'interdiction de l'arbitraire. Les droits acquis doivent aussi être respectés. Ces conditions, en particulier celle concernant la protection des droits acquis, aux yeux du Bureau, ne seraient pas remplies en l'espèce, motif pour lequel il juge cette proposition irrecevable."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, n'a, en l'état, rien à ajouter à cette argumentation.

Discussion sur le fond

Le Président invite les auteurs de la proposition n°16, qui ont déjà été informés par courriel la semaine précédente de la position du Bureau, à signifier s'ils souhaitent contester ce constat d'irrecevabilité ou s'ils retirent éventuellement leur proposition.

M. Pascal Wicht (UDC) tient les propos suivants:

"Suite à l'information donnée par le Bureau, le rapport que vient de faire M. le Président, M. P. Kilchenmann et moi-même retirons la

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

proposition n°16. Nous déposerons ce soir-même une nouvelle proposition qui va dans la même direction mais qui ne comporte plus de problème de rétroactivité."

La proposition n° 16 est ainsi retirée et rayée du rôle.

- n°17 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 37 cosignataires demandant au Conseil communal la modification du règlement du 2 mai 1994 concernant la perception d'une taxe sur les spectacles, divertissements et autres manifestations par l'introduction d'une disposition qui exonère de la taxe les organisateurs de manifestations à but non lucratif

Le Président signale que le Bureau a estimé, à l'unanimité, que cette proposition était recevable.

Discussion sur le fond

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime dans les termes ci-après:

"Le Conseil communal invite le Conseil général à refuser la transmission de cette proposition pour les raisons suivantes:

- *Une taxe correspondant au 10% des prix d'entrée est perçue lors de spectacles et divertissements, notamment lors de concerts, théâtres, représentations de cinéma, bals, expositions, kermesses et autres manifestations. En cas d'utilisation de cartes ou d'abonnements, la taxe est calculée sur le prix de l'abonnement et est fixée à 5%. En nous référant aux comptes 2013, l'acceptation de cette proposition induirait une perte de recettes annuelle de l'ordre de grandeur de 500'000 francs. Or, compte tenu de la situation financière de la Ville, ainsi que des investissements que nous devons réaliser ces prochaines années, nous ne pouvons pas nous permettre une telle opération.*
- *Le Conseil communal rappelle en outre que le règlement en vigueur prévoit déjà des possibilités d'allégement. Ainsi, selon l'article 2 du règlement, le Conseil communal peut, sur demande écrite adressée dans les vingt jours suivant la manifestation, rétrocéder à titre de subvention tout ou partie de la taxe si le produit de la manifestation est destiné à une œuvre de bienfaisance.*

A cela s'ajoute que la proposition n°17 poserait des problèmes d'interprétation quant à la qualification d'organisateur de manifestation à but non lucratif. Certains organisateurs pourraient, sous couvert de ce statut, bénéficier de l'exonération, alors qu'ils réalisent en réalité des bénéfices.

Cela dit, il convient aussi de rappeler que l'aide à la culture et au sport est essentiellement financée par les impôts des habitants de la Ville. La taxe sur les spectacles est donc un moyen de faire participer les personnes résidant à l'extérieur de la Ville et de l'Agglo à nos efforts. A ce titre, il est utile de préciser que la taxe est acquittée par les spectateurs, non pas par les organisateurs. Ces derniers ne sont chargés que d'encaisser la taxe et de la ristourner à la commune.

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

Finallement, nous rappelons que dans le cadre du financement des infrastructures culturelles, telles que la Fondation Equilibre et Nuithonie, les communes-sites, c'est-à-dire Fribourg et Villars-sur-Glâne, ont payé un préciput de 25% de l'investissement. L'un des arguments en faveur du préciput était précisément l'encaissement de la taxe sur les spectacles qui génèrent des produits en faveur de la commune-site concernée. C'est pour toutes ces raisons que le Conseil général a déjà refusé la transmission d'une proposition identique en sa séance du 28 septembre 2010. Le Conseil communal vous invite à réserver le même sort à la proposition n°17. Il profite de cette occasion pour exprimer sa vive reconnaissance aux acteurs culturels, sportifs et sociaux qui s'engagent sans compter dans la vie associative. C'est grâce à eux que Fribourg peut se targuer d'être citée régulièrement comme une ville extrêmement riche en offres culturelles et sportives."

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime en ces termes:

"Le groupe PLR veut réformer une taxe qui, à la lumière de ses origines, peut être qualifiée actuellement de surannée. D'ailleurs d'autres villes suisses l'ont fait; il s'agit de Berne, Bâle, Genève et Zurich. Lausanne l'a également modifiée.

Nous souhaitons alléger la charge financière et surtout administrative, car il y a également une charge administrative, des organisateurs de manifestation à but non lucratif. Cette taxe touche notamment les associations culturelles et sportives. Ces sociétés contribuent, grâce à un très fort engagement le plus souvent bénévole dans un intérêt général à l'attractivité de notre cité. Nous voulons ainsi renforcer la société civile et stimuler l'esprit d'initiative, objectifs qui doivent être une priorité des autorités. Il ne faut pas mettre des obstacles mais en enlever. Notre proposition est à la fois justifiée et financièrement supportable. Effectivement, ce sont les organisateurs de manifestations à but lucratif, notamment les cinémas, qui contribuent le plus aux recettes de cette taxe. Si l'on tient compte des cinémas et du HC Fribourg-Gottéron, qu'on peut considérer comme une société à but lucratif par sa structure juridique, c'est plus de 75% des recettes de 1,1 million de francs. Ça ne fait donc pas le demi-million que M. T. Steiert vient d'annoncer ce soir. Le manque à gagner serait relativement restreint, puisque les cinémas et d'autres sociétés de notre commune ne seraient pas affectés par notre proposition. Du reste, je constate que certains conseillers généraux, dans le courant du printemps – postulat no 132, signé par les membres du parti socialiste et du parti démocrate-chrétien/Vert'libéral - ont déposé une demande allant dans le même sens, soit une exonération des manifestations à but non lucratif dans les quartiers. Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, de soutenir la transmission de notre proposition."

Herr Bernhard Altermatt (DC/VL) erklärt wie folgt:

"Die christlich demokratische und grünliberale Fraktion empfiehlt den Vorschlag von Herrn V. Jacquat, im Namen der freisinnig liberalen Fraktion eingereicht, zu ueberweisen. Die Unterstuetzung der nicht gewinnorientierten Vereinigungen ist ein Anliegen, das unsere volle Unterstuetzung verdient. Es entspricht der Philosophie der Subsidiaritaet, die will, dass Initiativen aus der Zivilgesellschaft am nachhaltigsten wirken. Ich betone, es geht in unseren Augen um eine Erleichterung von Vereinigungen, die nicht gewinnorientiert sind. Le postulat parle de manifestation à but non lucratif, non d'association. C'est ici que réside à notre avis un point impor-

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

tant que le rapport du Conseil communal aura certainement l'occasion de clarifier, à savoir quel genre de manifestations mérite un allègement des taxes communales et qui peut prétendre à ce qualificatif d'acteur à but non lucratif. Il nous paraît, par exemple, tout à fait clair qu'une entreprise qui organise une manifestation à but non lucratif ne peut pas prétendre à une telle réduction. Ich danke ihnen für die Aufmerksamkeit."

M. Alexandre Grandjean (PS) déclare ce qui suit:

"Le groupe socialiste est partagé sur cet objet mais une majorité y est opposée. L'idée de base peut paraître sympathique et serait probablement tout à fait adéquate pour une petite commune ou une commune de taille moyenne. Malheureusement, Fribourg n'est pas un village et, partant, nous vous proposons de composer avec la réalité qui est celle d'un centre cantonal. Nous nous plaignons régulièrement du fait que des personnes de l'extérieur profitent des prestations du centre sans pour autant que leurs communes de domicile ne participent adéquatement au financement. Alors pourquoi faudrait-il renoncer volontairement à un des rares correctifs permettant justement de faire contribuer des gens de l'extérieur? Faut-il vraiment faire ce pas en arrière? Cette proposition ouvre aussi une porte béante pour des abus. Elle entend exonérer les activités non lucratives, les offres commerciales étant toujours soumises à la taxe. Or, en deux temps trois mouvements, une société commerciale peut contourner la règle: il n'y a qu'à faire une association ou une fondation à but non lucratif, qui ensuite mandate une société commerciale pour fournir des prestations au nom de l'association à but non lucratif, et le tour est joué.

Enfin, le postulat priverait la Ville de rentrées indispensables pour mener une politique en faveur de ces prestations à but non lucratif. Renoncer - le chiffre de 500'000 francs a été avancé, je n'en ai pas la confirmation mais il est plausible et donc je pars de l'idée qu'il est juste - ce serait scier la branche sur laquelle est assise une partie de la culture. Bref, si vous souhaitez favoriser les prestations à but non lucratif, il y a des moyens plus judicieux mais pour cela il faut avoir une approche plus globale, une approche qui permette d'identifier les mesures vraiment appropriées, qui peuvent inclure des subventions, des lois d'utilisation des espaces publics, des salles et une multitude d'autres mesures qui sont peut-être beaucoup plus efficaces que la proposition sur laquelle nous débattons ce soir."

M. Maurice Page (CG-PCS) tient les propos suivants:

"Comme vient de le dire M. le Conseiller communal T. Steiert, le 28 septembre 2010, il y a donc exactement quatre ans, notre assemblée a refusé, par 44 voix contre 14 et 4 abstentions, une proposition strictement identique qui était due à M. T. Zwald (PLR), votre ex-collègue. Donc, je fais la même chose, je fais un copier-coller de ce que j'ai dit il y a quatre ans, et je vous répète la même chose, j'espère être suivi comme j'ai été suivi il y a quatre ans:

'Si effectivement, a priori, l'idée de supprimer partiellement la taxe sur les spectacles peut paraître séduisante, elle ne résiste pas à un examen un peu plus approfondi. Les bénéficiaires de cet éventuel allègement fiscal pourraient même assez rapidement regretter de s'être laissé piéger par une telle illusion.'

Effectivement, les choses ne sont pas aussi simples. Pour une association, le résultat financier d'une manifestation sportive ou cultu-

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

relle reste malgré tout relativement aléatoire. Il est tributaire de la météorologie, d'un mauvais choix de date, de la concurrence d'autres manifestations, d'une publicité insuffisante ou d'autres paramètres de toutes sortes, internes ou externes. Il peut même être négatif. Récupérer 10% sur la vente des billets ne permettra que rarement de transformer un déficit en bénéfice! Par contre, pour une manifestation qui a connu un franc succès, une taxe de 10% sur les billets d'entrée n'est pas un vrai problème.

A l'inverse, une subvention annuelle versée selon des critères beaucoup plus précis assure une plus grande sécurité aux associations culturelles ou sportives qui en bénéficient et qui peuvent l'inscrire dans leur budget. 'Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras', comme disait déjà Lafontaine.

Le deuxième aspect important concerne le rôle redistributif de la taxe sur les spectacles. Les subventions que la Ville attribue directement, ou par l'intermédiaire de Coriolis Infrastructures, doivent permettre de soutenir des activités sportives ou culturelles moins populaires, moins connues ou encore simplement moins à la mode. Des associations plus légères n'ont peut-être pas la capacité d'organiser des manifestations ou des spectacles susceptibles d'attirer de grandes foules et de rapporter pas mal d'argent. Elles n'ont peut-être pas non plus la possibilité de trouver de généreux partenaires. Elles n'en méritent pas moins d'être soutenues. Vaut-il mieux, pour elles, gagner 1'000 francs de réduction de taxe sur leurs entrées annuelles ou se voir priver de 2'000 francs de subventions?

Derrière cette proposition, se dévoile en réalité une conception très libérale du 'moins d'Etat' et du 'plus de compétition', plus de concurrence, qui inévitablement favorise les plus nantis. Ni le sport ni la culture ne sauraient se contenter de cette vision utilitariste.

En conséquence, le groupe CG-PCS refusera la transmission de cette proposition qui ne résiste pas à l'analyse. Loin d'apporter un bol d'air frais aux associations culturelles ou sportives, elle ferait peser sur elles une épée de Damoclès beaucoup plus lourde."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, apporte les précisions suivantes:

"En ce qui concerne les chiffres évoqués par M. V. Jacquat, il n'est pas possible aujourd'hui de chiffrer de manière précise les montants qui viendraient à manquer dans les recettes de la Ville. Par contre, ils s'élèveraient certainement à plusieurs centaines de milliers de francs, le chiffre de 500'000 est une estimation grossière mais que ce soit 400'000 ou 600'000, quel que soit le chiffre, de toute manière, le Conseil communal devra trouver les moyens pour compenser ce manque à gagner. Il y a de forts risques que ce manque à gagner soit compensé par une réduction des subventions, comme vient de le dire M. M. Page, dans les domaines de la culture et du sport.

J'aimerais aussi insister sur le fait que ce sont les spectateurs eux-mêmes, non pas les organisateurs qui s'acquittent de cette taxe. L'expérience dans d'autres villes qui ont supprimé cette taxe a montré que les prix ont légèrement baissé la première année mais qu'après une année ou deux, les prix ont à nouveau augmenté pour arriver au niveau antérieur. Cet effet-là n'est donc pas non plus bénéfique pour les spectateurs."

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite) Vote

Le Conseil général accepte, par 30 voix contre 30 et 4 abstentions, grâce à la voix prépondérante de son Président, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 17 de M. Vincent Jacquat, au nom du groupe libéral-radical, et de 37 cosignataires.

B. DES POSTULATS

Le Président précise que le Bureau a constaté la recevabilité de tous les postulats figurant à l'ordre du jour et les a qualifiés comme tels.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, ajoute que le Conseil communal, à l'instar du Bureau, considère les postulats n°131, 136 et 137 comme recevables et qu'il en acceptera la transmission pour étude.

- n°131 de M. Stanislas Rück (Indépendant), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 36 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport sur les arrivées et les départs d'entreprises, voire sur la fondation ou la liquidation de sociétés sur le territoire communal ces cinq dernières années, et d'examiner les possibilités pour augmenter l'attractivité de la Ville

En l'absence de son auteur, la décision quant à la transmission de ce postulat est reportée, pour la seconde fois, à la prochaine séance.

- n°136 de M. Vincent Jacquat (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal la réduction de 50% des tarifs actuellement en vigueur perçus pour l'exploitation des terrasses de cafés, les éventaires de magasins et les marchés pour renforcer l'attractivité de la Ville (base: règlement communal du 21 novembre 1988 concernant les taxes d'empiétement sur le domaine public)

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, confirme que le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos ci-après:

"Nous demandons la réduction de 50% des tarifs en vigueur perçus pour l'exploitation des terrasses des cafés, des éventaires de magasins et des marchés, à partir du 1^{er} janvier 2015. Nous sommes convaincus de la nécessité de favoriser les activités qui contribuent grandement à la convivialité de notre ville, ainsi qu'à la variété commerciale. Face à l'augmentation du nombre de centres commerciaux en périphérie du territoire communal, à la multitude de lois et de règlements toujours plus contraignants, le groupe libéral-radical souhaite améliorer les conditions-cadres pour les restaurateurs et commerçants, afin que la ville de Fribourg reste agréable à vivre pour ses habitants, ses visiteurs et ses commerçants.

Nous sommes convaincus que les artisans, commerçants et restaurateurs jouent un rôle capital dans l'attractivité de Fribourg. Dans

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

cette perspective, notre groupe demande donc d'abaisser de 50% la taxe d'empiétement perçue sur l'exploitation des terrasses des cafés, des éventaires de magasins et des marchés. La diminution de cette taxe reste limitée. Nous sommes conscients que, lorsqu'il y a usage du domaine public pour des activités lucratives, une certaine contre-prestation est due. C'est pourquoi nous demandons une baisse de 50%, qui doit être comprise comme favorisant ceux qui ont encore le courage de mener une activité économique, non pas comme une baisse de taxe et de recettes fiscales."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

"Au nom de groupe Centre gauche-PCS, j'annonce que nous refuserons la transmission de ce postulat pour différents motifs. C'est une véritable politique de l'arrosoir qui, à part priver notre ville de revenus, n'aura pas d'effet sur le commerce dans notre ville. En effet, si on veut faire quelque chose, il faut regarder où on a des besoins de dynamisation et clairement cette politique de l'arrosoir n'aura aucun effet ciblé. De plus, elle n'a aucune limitation dans le temps. Nous refuserons donc sa transmission."

Vote

Le Conseil général accepte, par 28 voix contre 27 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 136 de M. Vincent Jacquat, au nom du groupe libéral-radical, et de 18 cosignataires.

- n°137 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Pius Odermatt (PS) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 19 cosignataires, demandant au Conseil communal des mesures d'accompagnement économiques en lien avec la mise en force du plan directeur de la Ville historique (Bourg-Auge-Neuveville). Réduction temporaire des taxes d'empiétement et assouplissement des règles

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, confirme que le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) tient les propos suivants:

"L'objectif de ce postulat propose au Conseil communal de déterminer et de mettre en place des mesures d'accompagnement économiques en lien avec le futur plan directeur de la Ville historique (Bourg-Auge-Neuveville). Le type de mesures pour aller d'une réduction temporaire des taxes d'empiétement à un assouplissement des règles. Le but est de stimuler la création de terrasses et d'éventaires, afin d'inciter les commerçants et les restaurateurs à prendre possession des espaces libérés des voitures, créer une émulation positive permettant de soutenir et d'encourager la vie économique et touristique dans les quartiers historiques."

Vote

Le Conseil général accepte, par une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 137

Séance du 29 septembre 2014

Décisions quant à la transmission (suite)

de MM. Pierre-Olivier Nobs, Pius Odermatt et Rainer Weibel, ainsi que de 19 cosignataires.

000

10. Réponse à la question n° 167 de M. Daniel Gander (UDC) relative au fonctionnement du Contrôle des habitants

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime dans les termes ci-après:

"En date du 27 mai dernier, M. D. Gander, Conseiller général, posait la question suivante:

'Le lundi 23 avril 2014, un article de presse nous informait que la nouvelle immigration provoque des tensions internes au sein des communautés étrangères de Fribourg et région. Les 'retornados', comme appelés, reviennent et sont prêts à prendre n'importe quel travail. Certains sont même venus avec des contrats, lesquels sont cassés après deux ou trois mois. Privés de revenus, ils viennent ensuite frapper aux portes des services sociaux. De plus, nombreux sont ceux qui sont accueillis dans leurs familles qui les hébergent, mais après deux ou trois mois, la situation devient tendue, car les arrivants s'incrument'.

Ces situations, pour certains immigrants–personne étrangère seule ou avec enfant(s), ou personne âgée, etc., ont amené M. Gander à poser les questions suivantes:

1. *Quel processus est employé, par la Ville, pour le contrôle des habitants?*

Réponse

Sur la base des avis de mutations des communes, un contrôle des immeubles est effectué par les Sergents de Ville, une demande d'états locatifs est demandée aux régies immobilières (dans le cadre de l'harmonisation des registres) et toute autre source est utilisée. Une base de données est tenue pour le suivi des dossiers et le lancement des procédures. Pour information, une réponse détaillée sera donnée suite au postulat n° 106 concernant le processus du Contrôle des habitants.

2. *Combien de fonctionnaires à plein-temps sont chargés du contrôle?*

Réponse

Un collaborateur est affecté à 100% au contrôle et suivi des dossiers des suisses et des étrangers. Par contre, le contrôle des dossiers se fait régulièrement par tous les collaborateurs dans le cours de leurs tâches quotidiennes et lorsqu'un événement oblige à une recherche plus fine.

3. *Les régies immobilières doivent-elles collaborer avec les services de la Ville?*

Réponse

Les régies immobilières, logeurs et propriétaires n'ont aucune obligation, d'un point de vue de loi sur le contrôle des habitants (LCH) d'indiquer les arrivées et les départs. Lors de la modification de la LCH, les Préposés étaient intervenus pour préciser cette obligation dans la loi. Malheureusement, elle n'a pas été retenue par le législateur. Par contre, ceux-ci ont l'obligation d'annoncer les personnes

Séance du 29 septembre 2014

Réponse à la question no 167
de M. Daniel Gander (UDC)
relative au fonctionnement du
Contrôle des habitants (suite)

de nationalité étrangère au Service de la population et des migrants (ci-après: SPoMi) (loi fédérale sur les étrangers LEtr – art. 16).

4. *En cas de non-respect des prescriptions, quelle autorité est habilitée à dénoncer une infraction sur l'établissement et le séjour?*

Réponse

C'est le SPoMi, parfois sur la base de communications de la Commune, qui dénoncent les infractions aux autorités judiciaires. Si la personne est au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement, le Contrôle des habitants est compétent pour dénoncer une infraction de domiciliation, après les rappels d'usage et décision administrative, et pour ensuite demander l'exécution d'une décision administrative auprès de la Préfecture de la Sarine, tout en respectant les voies de droits habituelles.

5. *Si une infraction relève de l'autorité communale, combien de personnes en séjour illégal ont été dénoncées durant l'année 2013?*

Réponse

En 2013, 81 demandes de prises de position ont été demandées au SPoMi, non pas seulement sur des situations irrégulières mais sur la base de toute information pouvant justifier un refus, une annulation d'autorisation de séjour ou tout autre mesure relevant de la loi sur les étrangers.

6. *Lorsque l'un des services communaux a connaissance de la présence d'une personne en séjour illégal, collabore-t-il avec les autres instances communales ou cantonales pour résoudre le problème?*

Réponse

Oui, avec le SPoMi, qui est seul habilité à traiter le dossier. Malheureusement, le droit des étrangers est régi par une loi fédérale et les communes n'ont que peu d'influence, voire aucune, si ce n'est de communiquer les informations en leur possession. De plus, il faut préciser que si une personne de nationalité étrangère n'a pas d'autorisation de séjour ou que celle-ci est échue, le Contrôle des habitants ne peut délivrer aucune attestation de domicile; seul le SPoMi est habilité à le faire."

M. Daniel Gander (UDC) remercie l'autorité communale de ses réponses.

"Cependant, j'aimerais préciser qu'il est courant de constater que, dans certains grands immeubles, comme à Beaumont par exemple, des convocations postales sont régulièrement affichées sur les portes ou sur les boîtes aux lettres, ce qui veut dire que certains résidents de la ville ne sont pas annoncés auprès du Contrôle des habitants. Je vous demande donc M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de faire un effort pour des contrôles plus stricts."

Séance du 29 septembre 2014

11. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 18 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 7 cosignataires, demandant au Conseil communal l'abrogation de la pension viagère du Conseil communal fondée dans son principe en l'article 26 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, ainsi que des articles y relatifs, sans affecter les pensions viagères acquises avant la législature 2016-2021

M. Pascal Wicht (UDC) présente la proposition en ces termes:

"En 2013, les citoyennes et les citoyens de la ville de Fribourg ont versé 772'032 francs de pension viagère aux anciens Conseillers communaux. En 2012, le total des pensions viagères versées était de 774'032 francs. La pension viagère est un supplément pécuniaire injustifiable de nos jours, vu qu'un Conseiller communal dispose déjà de conditions extraordinaires en matière de prévoyance.

Afin de tendre à l'égalité des sacrifices financiers des parties prenantes au sein de la cité fribourgeoise et de perpétuer de manière exemplaire la rigueur budgétaire, la demande suivante est déposée:

'L'abrogation de la pension viagère du Conseil communal de la Ville de Fribourg fondée dans son principe en l'article 26 du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal, ainsi que des articles y relatifs, sans affecter les pensions viagères acquises avant la législature 2016-2021'."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 138 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe)

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) résume le postulat ci-après:

"Ce secteur, dont l'îlot central est constitué d'une place de jeux, assez récemment rénovée par la Ville, mérite une requalification. Celle-ci devrait avoir pour but d'améliorer tant la qualité de vie des habitants du quartier et des promeneurs que d'augmenter la sécurité des piétons et enfants.

De plus, le secteur en question est utilisé par de nombreux promeneurs se rendant à la Sarine, à la Maigrauge, etc., sans oublier les flux piétonniers et cyclistes se rendant, à la belle saison, à la piscine de la Motta. Le caractère principalement résidentiel de ce secteur constitue un élément de plus qui plaide pour une inversion des droits entre les piétons et les véhicules. D'autant plus que dans cette zone résidentielle, les coûts de réalisation seraient probablement bas".

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

Cependant, dans le cadre de la fermeture du pont, aucune proposition alternative n'a été proposée aux habitants, pas même une amélioration des transports en commun (TC). Je demande au Conseil communal d'étudier des alternatives afin que les habitants aient plusieurs possibilités d'entrer en ville ou accéder aux quartiers dans lesquels les enfants vont à l'école. Cela peut consister en une amélioration de la desserte des transports publics, comme cela a été fait cette année pour les communes du nord-ouest de l'Agglo ou alors par l'implantation de stations de vélos électriques, un shuttel, ou encore une voiture Mobility. Il existe certainement d'autres possibilités."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 141 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal l'étude et la réalisation du grillage des poubelles publiques en ville

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) développe les arguments suivants:

"Malgré les informations données à la population, par le '1700' en septembre 2013 par exemple, il y a de plus en plus de déchets non autorisés qui sont déposés dans les poubelles publiques qui ne sont pas fermées et ceci, pas seulement durant le week-end.

Suite à un postulat que j'avais déposé en novembre 2001, la Commune a posé, sur une série de poubelles publiques, des plaques métalliques empêchant le dépôt de sacs de poubelles ou de papier. Cette action, comme celle de la pose de poubelles fermées ou 'solaires', a contribué à diminuer quelque peu le 'littering' en ville.

Par ce postulat, je demande que le solde des poubelles non recouvertes soit également équipé d'un système de grillage, ceci dans le but de rendre la ville plus propre et de faciliter le travail des collaborateurs de la Voirie de la Ville."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 142 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 19 cosignataires, (pour le groupe DC/VL au Conseil général), demandant au Conseil communal une politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures

M. Laurent Dietrich (DC/VL) résume le postulat en ces termes:

"La Fondation Equilibre et Nuithonie vit actuellement des heures difficiles quant au financement de son exploitation. Elle est pourtant une infrastructure-phare de la culture fribourgeoise, bien au-delà des frontières des cinq communes membres de Coriolis Infrastructures: des saisons éclatantes, des projets de qualité, un boost pour la création artistique, une fréquentation exceptionnelle, des partenaires financiers fidèles et j'en passe.

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

Au même titre que la Direction et le milieu culturel, le groupe DC/VL déplore que seules cinq communes participent à l'effort financier. Il convient alors de mobiliser les autres communes non membres de Coriolis mais bénéficiaires des prestations et d'adopter des mesures incitatives plus fortes et différenciées selon les communes. On peut penser, par exemple, à des loyers plus élevés, une différenciation sur les prix encore plus marquée, un accès à moindre priorité, des places moins bonnes, etc.

Ce postulat demande au Conseil communal, par l'intermédiaire de ses représentants, de favoriser une politique active d'élargissement des membres de Coriolis Infrastructures par des moyens incitatifs supplémentaires plus forts, plus persuasifs et pourquoï pas innovants!"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 143 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 14 cosignataires demandant au Conseil communal des mesures de circulation pour l'amélioration du service des transports publics

M. Laurent Dietrich (DC/VL) développe les arguments suivants:

"Dans le cadre de l'application du PA2 et de la mise en service du pont de la Poya, il convient de mettre en place de manière urgente des mesures de circulation dans le but d'améliorer les prestations des transports en commun. En effet, avec les problèmes de circulation en ville de Fribourg, la vitesse commerciale est de 12,7 km/h en moyenne et chaque retard peut avoir des impacts financiers importants, notamment par l'engagement de bus supplémentaires.

Ce postulat demande au Conseil communal les cinq mesures concrètes suivantes (avec une indication de délais):

- *améliorer le problème du nœud de l'Hôpital fribourgeois en aménageant une voie de bus sur le chemin des Pensionnats: mesure peu coûteuse et déjà testée avec succès permettant une amélioration du temps de parcours de la ligne 6 de quatre minutes environ;*
- *faire pression auprès des autorités compétentes pour la réalisation d'une route provisoire pour le transport individuel motorisé (TIM) entre l'Hôpital fribourgeois et la semi-autoroute. Ce projet est actuellement en étude dans le cadre de la transformation de l'Hôpital fribourgeois et ne sera certainement pas réalisé avant 2025, ce qui est beaucoup trop long en regard de l'urgence du problème;*
- *aménagement en bidirectionnel de la route de la Gruyère et suppression des arrêts Veveyse et Beaumont-Est. Cette mesure est planifiée dans le PA2. Elle permet une amélioration du temps de parcours sur la ligne 5 et fait économiser au prestataire de transport public quelque 250'000 francs de coûts et d'investissements sans un grand impact sur les habitants;*
- *modifier le contrôle de tous les feux avec une priorité aux transports publics. Cette mesure est financée à hauteur de 40% par la Confédération selon le PA2.*

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

- *trouver au plus vite des mesures d'amélioration de circulation des bus au giratoire 'Vuille' (quartier du Jura) qui risque d'être saturé suite à la mise en service du pont de la Poya."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 144 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 23 cosignataires, (pour le groupe DC/VL), demandant au Conseil communal des solutions de substitution concrètes à toutes les suppressions de places de parc dans le Bourg induites par le PAD de cette zone et notamment par la fermeture proche du pont de Zaehringen prévue le 12 octobre 2014

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"Le Conseil communal s'est engagé à trouver une solution de substitution à toutes les suppressions de places de parc en surface dans le Bourg historique en raison des aménagements présentés au PAD de cette zone et notamment les modifications liées à la fermeture du pont de Zaehringen.

Quelles sont aujourd'hui les solutions concrètes envisagées par le Conseil communal pour tenir ses engagements à la veille de la fermeture du pont de Zaehringen prévue le 12 octobre 2014, date d'ouverture du pont de la Poya?"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 145 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 31 cosignataires demandant au Conseil communal de mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux

M. Bernard Dupré (UDC) résume le postulat en ces termes:

"L'objectif de ce postulat est de demander au Conseil communal, d'une part, de mettre à la disposition du public ses propres parkings situés en ville et, d'autre part, d'entreprendre toutes les démarches possibles pour que les responsables du Canton fassent de même avec les nombreuses places de parc situées en ville de Fribourg et relevant de leur sphère de compétence. Cette mesure permettrait aussi de réduire la pollution créée inutilement par les nombreux automobilistes et contribuables en quête d'un endroit pour se garer. Elle serait également un signe fort adressé aux commerçants et aux restaurateurs de notre ville."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 146 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 9 cosignataires demandant au Conseil communal de revoir à la baisse la dernière augmentation de la taxe au sac suite à la décision de la Commune de ne plus mettre de containers à la disposition du public pour certains types de plastique non PET

M. Bernard Dupré (UDC) présente le postulat suivant:

"La décision de la Commune de ne plus mettre à la disposition du public des containers pour certains emballages plastiques non PET permettra à la Commune de réduire les coûts de transport et d'élimination de ces déchets, puisque la grande majorité de ces plastiques finiront

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

désormais dans des sacs à ordure taxés. Ce transfert de déchets du container dans les sacs à ordure et les économies de logistique qu'il induit justifient une réduction de la taxe au sac."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 147 de Mme Cécile Thiémard (DC/VL) et de 9 cosignataires demandant au Conseil communal de développer et d'installer sur les places publiques et dans les zones piétonnes beaucoup plus de supports en bois permettant aux tagueurs d'exercer leur art, et d'indiquer ces emplacements sur le site de la Ville

Mme Cécile Thiémard (DC/VL) présente les arguments suivants:

"A la rentrée d'automne, les tags multiples apparaissent en ville de Fribourg; ce sont des expressions graphiques sauvages qui impliquent des frais considérables en nettoyage et restauration de murs de maisons et d'immeubles. C'est aussi un travail supplémentaire pour la police de retrouver les tagueurs et de les obliger à réparer les dégâts causés. Il serait préférable de canaliser cet art et de permettre aux tagueurs de s'exprimer à des endroits bien précis. L'exemple en haut de la Route-Neuve est concluant. Régulièrement, les jeunes s'expriment et changent les sujets et les motifs de peinture."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 148 de M. Pius Odermatt (PS), de Mme Marine Jordan (PS) et de MM. Jean-Jacques Métrailler (Indépendant), Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et Jean-François Python (DC/VL), ainsi que de 36 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la mise à disposition de grills aux habitant-e-s de la ville, au moins un par quartier

M. Pius Odermatt (PS) résume le postulat ci-après:

"A part de rares exceptions, il n'y a pas de grills dans les quartiers de Fribourg. Néanmoins, les grills correspondent à une vraie demande pour des personnes/familles qui n'ont pas de jardin privé et/ou qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances. Les nombreux grills jetables utilisés par les gens qui profitent des berges de la Sarine font des dégâts importants au sol et sont dommageables pour l'environnement."

Beaucoup de villes en Suisse (notamment Vevey, Morges et Genève) font de très bonnes expériences avec des grills permanents; ils permettent des rencontres spontanées de personnes et de familles d'origines multiples. Fribourg dispose de nombreuses places et espaces de verdure qui se prêteraient très bien à des activités de grillade. Le choix des emplacements de ces grills pourrait se faire d'entente avec les différentes associations de quartier, permettant ainsi, dans une certaine mesure, une participation citoyenne des habitant-e-s de la ville."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

- n° 149 de M. Raphaël Casazza et de 25 cosignataires, (au nom du groupe PLR), demandant au Conseil communal l'adaptation des horaires du service public

M. Raphaël Casazza (PLR) présente le postulat ci-après:

"Afin de mieux tenir compte des habitudes et horaires irréguliers de la population (vie professionnelle, vie de famille, vie associative et sportive, horaires flexibles ou irréguliers, travail à l'extérieur, etc.), nous demandons au Conseil communal d'adapter les horaires du service public en conséquence. La durée totale hebdomadaire d'ouverture des services devrait rester similaire.

Nous proposons de prévoir une permanence (c'est-à-dire une ouverture continue) au moins une fois par semaine (par exemple le jeudi ou le vendredi) pendant la pause de midi et si possible une ouverture prolongée en fin de journée (par exemple jusqu'à 19h00). Ces heures d'ouverture supplémentaires sont en principe compensées sur les autres jours de la semaine (par exemple fermeture une matinée).

La permanence pendant la journée se pratique déjà avec succès depuis quelques années à Bulle. En effet, ce service est bien utilisé et apprécié de sa population.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal d'étudier et, le cas échéant, de mettre en œuvre une adaptation des horaires du service public qui tienne compte des éléments suivants: permanence entre 11h30 et 14h00, extension des horaires en soirée ou autre.

Il est proposé de modifier l'article 7 du règlement concernant l'horaire variable du 10 juin 2003 (144.01) comme suit:

Ancien:

'Les administrés doivent avoir accès aux services de l'administration et aux guichets au moins de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.'

Nouveau (proposition):

*'Les administrés doivent avoir accès aux services de l'administration et aux guichets **en principe** au moins de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00. **De plus, une permanence est assurée un jour par semaine au moins de 8h30 à 17h00 (ou de 11h00 à 17h00 ou de 11h00 à 19h00).'**'*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n°175 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) relative aux aménagements en cours à la rue de la Neuveville

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) pose la question suivante:

"Quel dispositif final le Conseil communal entend-il réaliser à la rue de la Neuveville?"

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

- *Quel sera le nombre et l'implantation des potelets? Il faut se rendre compte qu'il y a beaucoup d'incertitudes dans la population concernant les endroits où seront définitivement implantés ces potelets et leur nombre.*
- *Le Conseil communal est-il conscient que les actuels potelets installés sont insuffisants et permettent aux véhicules une trop grande latitude d'usage des trottoirs? En effet, les piétons sont régulièrement mis en danger; je pense, notamment, aux enfants. De plus, le secteur sis devant le numéro 9 de la rue de la Neuveville est particulièrement problématique.*
- *Le Conseil communal va-t-il mettre en place une politique de communication pour les utilisateurs, automobilistes et piétons, afin d'expliquer les comportements [à adopter] dans les aménagements de ce type?*
- *Le Conseil communal entend-il mettre en place une campagne de contrôle en collaboration avec la police cantonale?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit:

"Dans la mesure où cette question relève de la compétence de deux Directions, celle de l'Edilité et celle de la Police locale et de la Mobilité, nous répondrons à cette question lors de la prochaine séance."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°176 de Mme Dominique Jordan Perrin (PS) relative à la débâcle de la caisse de pension de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ci-après: ACSMS)

Mme Dominique Jordan Perrin (PS) pose la question suivante:

"J'ai appris avec stupeur par la presse la débâcle de la Caisse de pension de l'Association des communes sarinoises, avec une perte d'au moins 45 millions de francs, probablement beaucoup plus..."

Une enquête est actuellement en cours pour déterminer les responsabilités et les coûts que va engendrer cette perte.

Néanmoins, comme la Ville de Fribourg fait partie de cette association de communes, j'aimerais avoir quelques clarifications de la part du Conseil communal sur les questions suivantes:

1. *Quel est le lien entre l'ACSMS et les communes membres de l'Association, et donc quelle relation entre la Ville de Fribourg et l'ACSMS?*
2. *Quels risques fait peser sur la Ville de Fribourg cette perte de plus de la moitié du capital de la Caisse de prévoyance de l'ACSMS?*
3. *Comment une caisse de prévoyance peut-elle confier un mandat discrétionnaire de 45 millions de francs à une seule société ou à une*

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

seule personne? Qui a confié ce mandat? N'y a-t-il pas de règles ou des critères de placements qui impliquent que l'on répartisse les risques entre plusieurs types de placements? Le cas échéant, est-ce que ces règles ou ces critères de placements ont été respectés?

4. *Comment se fait-il que l'autorité de surveillance des caisses n'ait pas vu ce problème de gestion?*
5. *Quelles sont les chances et les conditions pour que les employé-e-s de l'ACSMS puissent toucher leur rente, via le fonds de garantie?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne quelques éléments de réponse, qui seront évidemment limités:

"Si Mme Dominique Jordan Perrin a été choquée par cette annonce, c'est aussi le cas du Conseil communal, qui n'avait, en l'occurrence, aucune seconde d'avance sur vous, puisque c'est une information dont nous avons pris connaissance par l'intermédiaire d'un communiqué de presse qui avait été transmis aux personnes intéressées lundi dernier. Cette information a été transmise par le ministère public.

Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'à l'heure actuelle, il est très difficile de répondre sur le fond de votre question, puisque de l'aveu même du ministère public, les investigations qui consistent principalement en des perquisitions, en l'examen des comptes de l'institution de prévoyance et en la mise en œuvre de commissions rogatoires internationales, sont en cours. Les auditions des prévenus, pour lesquels la présomption d'innocence prévaut, ainsi que d'autres personnes, auront lieu ultérieurement. Sur le plan administratif, l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, et chargée de la surveillance de la fondation précitée, a révoqué le conseil de fondation et a chargé un commissaire de l'administration de l'institution de prévoyance. Toute autre spéculation sur l'avenir nous apparaît, en l'état, inutile. Cependant, il faut préciser que, déjà à l'heure actuelle, la Ville de Fribourg par l'intermédiaire de notre collègue Mme Antoinette de Weck a été élue comme Vice-Présidente au comité de l'ACSMS".

Mme Dominique Jordan Perrin (PS) remercie le Conseil communal de sa réponse mais fait remarquer qu'elle n'a pas obtenu les réponses sur les relations institutionnelles:

"Quel lien existe-t-il entre la caisse de l'ACSMS et la Ville de Fribourg? Est-ce qu'on est représenté, j'ai bien compris qu'il y avait une représentation de la Ville au sein du comité par la présence de Mme de Weck, mais est-on représenté et dans quelle mesure?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, ajoute qu'à la connaissance du Conseil communal, et il s'engage à le vérifier, il n'y a aucune personne de Fribourg, en tant que représentant de la Ville de Fribourg, qui soit présente dans cette fondation de prévoyance.

Mme Dominique Jordan Perrin (PS) se déclare moyennement satisfaite de cette réponse.

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

- n°177 de Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) relative au capricorne asiatique

"Le capricorne asiatique, vous le savez, a causé à Marly quelques petits soucis avec plus de 120 arbres abattus à la fin juillet, broyés, brûlés. Donc, je souhaiterais savoir si la Ville de Fribourg, après cet événement à Marly, a pris ou compte prendre des mesures de surveillance des boisements et d'information à la population, afin de limiter les risques liés à ce ravageur. Il s'agit notamment d'informer les particuliers sur les mesures à prendre en cas de soupçon de présence de ce capricorne asiatique très problématique pour les boisements de feuillus."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, produit la réponse non exhaustive suivante:

"Les mesures qui sont évoquées dans cette question sont traitées avant tout par les services cantonaux compétents en coordination avec les communes concernées. En ce qui concerne la Ville, je peux vous dire qu'il y a eu des affichettes qui ont été distribuées. Je ne peux pas vous dire exactement où. Au départ, il y avait eu au niveau du canton un périmètre, sauf erreur, de un kilomètre à partir du lieu de découverte du foyer. Des ménages ont certainement dû recevoir cette information dans le quartier de Pérolles. De plus, vous avez ces affichettes qui sont actuellement visibles dans différents bâtiments de l'administration communale. Cela dit, je propose de reprendre cette question la prochaine fois pour une réponse circonstanciée."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°178 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'éclairage et aux aménagements à la rue Joseph-Piller

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) s'exprime comme suit:

"J'ai posé quelques questions au Conseil communal concernant l'éclairage et les aménagements dans la nouvelle zone de rencontre Joseph-Piller qui a été inaugurée en juillet de cette année."

Concernant l'éclairage, la nuit, je dois quand même dire qu'en passant plusieurs fois la nuit dans cette rue, il est inexistant sur les espaces piétons. Sur la route communale, c'est mal éclairé. Devant la bibliothèque cantonale, l'éclairage est diffus: on se croirait à Berlin-Est au temps du Mur, qui est pourtant tombé depuis bientôt 25 ans. Il y règne une atmosphère bizarre et les piétons qui marchent dans la nuit peuvent se sentir, à juste titre, insécurisés. Cela m'amène à poser les questions suivantes au Conseil communal:

- a) *Le Conseil communal est-il conscient de la situation peu satisfaisante au niveau de l'éclairage, que ce soit dans les espaces piétons ou de la route communale?*
- b) *Pense-t-il prendre des mesures pour améliorer rapidement la situation dans ce secteur? Si oui, lesquelles?*
- c) *Concernant les aménagements dans cette nouvelle zone de rencontre, je demande au Conseil communal si ceux-ci sont terminés.*

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

Dans le message n°24 du 26 mars 2013, l'annexe 7, il m'a semblé voir qu'on allait encore aménager un parc à vélos et à motos sur le terrain de l'Edilité, article 6202. Est-ce que cet aménagement va être réalisé?

- d) *Finally, concernant les tables hautes métalliques, je trouve ça sympa. Il y en a qui ont été installées dans la partie descendante de la zone de rencontre. Est-ce qu'il y aurait encore d'autres endroits, par exemple sur la partie plate au début de la rue Jean-Grimoux, qui soient prévus à cet effet apportant plus de convivialité dans ce nouvel espace public?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit:

"Préalablement, je tiens quand même à signaler que l'aménagement de la rue Joseph-Piller est un aménagement de qualité. Nous avons reçu de nombreux échos positifs par rapport à cet aménagement même s'il est vrai qu'il y a eu un certain nombre de remarques, vous l'avez peut-être vu dans un courrier de lecteur où il était question de la couleur employée devant la BCU, respectivement des remarques ou critiques par rapport à l'éclairage.

- a) *Pour répondre précisément à cette question, le Conseil communal est très clairement conscient de cette problématique. D'ailleurs, j'ai mon bureau là-bas, je me rends compte régulièrement qu'il y a un problème à cet endroit.*
- b) *Malgré les petites adaptations qui ont en fait déjà eu lieu durant l'été, on constate que cet éclairage présente toujours un problème manifeste qui est actuellement en traitement par les services de l'Edilité, afin de garantir notamment la sécurité des utilisateurs. Suite à une séance, qui s'est déroulée pas plus tard que jeudi passé, en présence du mandataire spécialisé en éclairage, de représentants du Groupe E et également de nos services, il a été décidé d'adapter dans les meilleurs délais les sources lumineuses. Le délai de livraison d'éléments d'éclairage plus puissants est de six à huit semaines, ce qui fait qu'un éclairage provisoire va être monté encore dans le courant de cette semaine pour pallier cette situation.*
- c) *Je confirme que les aménagements sont terminés, hormis cette correction d'éclairage ainsi que les arbres qui doivent encore être plantés par les Parcs et Promenades, selon le planning qui avait été déterminé, au mois de novembre, puisque la planification doit tenir compte du fait que les arbres ne peuvent pas être plantés à n'importe quelle période de l'année. Six arbres sont donc prévus près de la BCU, côté Varis et côté rue Jean-Grimoux. En ce qui concerne la place de vélos devant l'Edilité, il a été décidé, en accord avec les services concernés Urbanisme & Architecture, Mobilité et Génie civil, de ne pas poser tout de suite les arceaux à vélos sur cette place, étant précisé qu'un grand nombre d'arceaux à vélos a été disposé ailleurs dans la zone 20 par rapport à ce qui figurait sur les plans. En tout, on a 58 arceaux qui ont été mis sur les 66 qui figuraient sur les plans. Je tiens aussi à préciser que le nombre mis et l'emplacement exact de ces arceaux qui figuraient dans les plans, c'est du mobilier urbain qui n'est pas soumis à enquête. Alors, quelle est la raison de ce report? C'est qu'on souhaite que l'emplacement*

Séance du 29 septembre 2014

Divers (suite)

d'un parc à deux-roues soit déterminé de la manière la plus optimale possible dans le cadre d'une vision future, puisque l'on souhaite requalifier l'espace situé devant le bâtiment de l'Edilité, afin de l'intégrer dans le cadre de l'espace de la zone de rencontre. Toutefois, il ne s'agit évidemment que d'un report. Si on devait constater que le besoin en places de parc pour deux-roues n'était pas couvert par les arceaux actuellement mis en place, il serait facile de pouvoir sans autre rajouter ces places devant le bâtiment de l'Edilité.

- d) *Enfin, en ce qui concerne les tables, la police locale a contacté chacun des restaurateurs qui jouxtent les espaces de la nouvelle zone de rencontre au sujet de futures terrasses, le but étant de faire vivre les places nouvellement créées et de permettre aux habitant-e-s du quartier de s'approprier ce nouvel aménagement. Concernant l'espace que vous citez, au début de la rue Jean-Grimoux, il y a deux établissements publics qui ont émis le souhait de développer une terrasse sur cet espace mais aucune demande formelle n'a encore été reçue à ce jour. Si ces établissements font quelque chose, ce serait à eux de mettre des éléments, comme ces tables métalliques qui étaient initialement prévues."*

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) se déclare satisfait de cette réponse et remercie le Conseil communal pour son exhaustivité.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance, en souhaitant à ses collègues la plus belle des rentrées, la meilleure des nuits et "au mois prochain!"

Il est 22.46 heures.

Fribourg, le 17 octobre 2014
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Marc BUGNON

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI